



leur perfectionnement continu pour qu'ils puissent répondre aux nouvelles demandes du système. Il faut aussi évaluer le rendement des enseignants, surtout pour améliorer le travail en salle de classe de manière à assurer un apprentissage utile.

COOPÉRATION DANS L'HÉMISPHERE

Finalement, il faudra stimuler la coopération dans l'hémisphère dans les domaines de l'équité et de la qualité, de la réforme de l'éducation secondaire et de la formation des enseignants, conformément aux recommandations susmentionnées des

ministres de l'Éducation des Amériques. Il faudra un appui encore plus important de la part des agences de coopération technique afin de créer pour l'hémisphère des projets répondant efficacement à ces préoccupations. En outre, il faudra renforcer la consultation avec la société civile et le travail du Comité interaméricain de l'éducation (CIE), tout en élargissant les discussions aux niveaux national et sous-régional et au niveau de l'hémisphère afin qu'on puisse porter une attention continue aux défis du financement de l'éducation pour en assurer la qualité et l'équité.

Science et Technologie

→ MANDATS

Au Troisième Sommet, les dirigeants ont reconnu que le renforcement de la capacité en science et en technologie constituait un élément essentiel à l'établissement de sociétés axées sur le savoir. On a souligné que la coopération des pays de l'hémisphère était un moyen de promouvoir la vulgarisation de la science et de la technologie, de renforcer le développement du capital humain de haut niveau pour la recherche et l'innovation et de peaufiner davantage les indicateurs de science et de technologie.

RedHUCyT a branché pour la première fois la plupart des États membres à Internet il y a des années déjà. Le BST, vu ses ressources limitées et parce qu'il est conscient du rôle actuel de l'OEA et des mandats dans ce domaine, met maintenant l'accent sur la promotion, parmi les États membres, du développement d'un niveau d'interconnexion plus avancé, ce qui crée de nouvelles occasions de coopérer en vue d'élaborer des applications scientifiques et technologiques avancées.

PROGRÈS DANS L'ENSEMBLE

Les programmes nationaux de développement de la science et de la technologie sont reconnus comme des éléments clés qui permettront de réaliser les objectifs nationaux du développement des secteurs d'affaires afin de faire concurrence sur les marchés internationaux. À l'occasion de l'approbation d'un prêt de 25,26 millions de dollars au Chili au mois de mai 2003, le spécialiste principal des sciences et de la technologie de la Banque mondiale, Lauritz Holm-Nielsen a indiqué ceci : « En renforçant le réseau de recherche scientifique du Chili et en permettant aux scientifiques chiliens d'échanger des idées

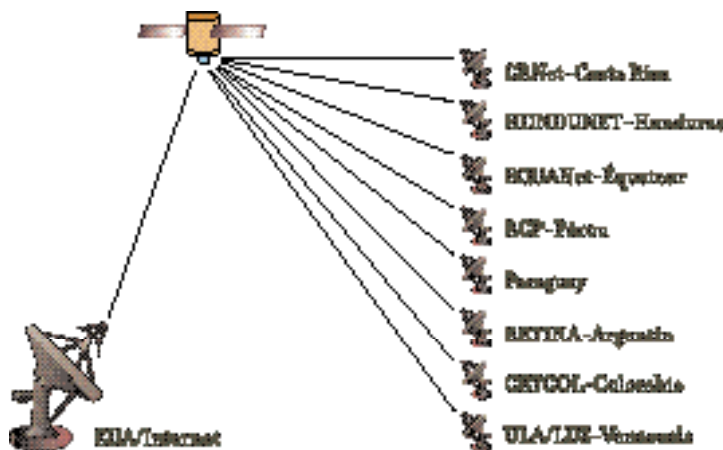
avec leurs pairs en Europe et en Amérique du Nord, ces projets aident énormément le Chili à établir une capacité novatrice correspondant à celle de nombreux pays développés. Ils aident aussi le gouvernement à mettre en œuvre un cadre stratégique et une stratégie coordonnée afin de stimuler et de soutenir l'innovation scientifique ». (Traduction libre)

Au niveau de l'hémisphère, le Bureau de la science et de la technologie de l'OEA tient lieu de Secrétariat technique à un certain nombre de réseaux scientifiques importants, notamment la Commission interaméricaine de science et de technologie et le Réseau interaméricain des indicateurs de science et de technologie. À ce titre, le Bureau de la science et de la technologie de l'OEA fournit des conseils techniques permanents en science et en technologie, surtout aux conseils nationaux de science et de technologie, à des organismes politiques de l'Organisation, à d'autres organes internes et à diverses unités qui font la promotion, entre autres objectifs, de la coopération technique dans des dossiers liés à la mise en œuvre et à l'élaboration de politiques, de stratégies, de programmes, de projets et d'initiatives touchant la science et la technologie. De cette façon, le Bureau a aussi contribué à la vulgarisation du domaine.

Grâce au travail accompli dans le domaine de la technologie de l'information et de la connectivité, le Bureau, par l'entre-

INTÉGRATION RÉGIONALE GRÂCE À LA CONNECTIVITÉ

Réseaux académiques et de recherche



Source: OAS/RedHUCyT

RÉACTIVATION DU SYSTÈME INTERAMÉRICAIN DE MÉTÉOROLOGIE



Le SIM a été réactivé grâce à l'appui du BST. Le SIM est constitué d'instituts de météorologie nationaux des 34 États membres. Créé afin de promouvoir la coopération internationale, surtout la coopération interaméricaine et régionale, en météorologie, il vise la mise en œuvre d'un système de mesure mondial dans les Amériques dans lequel tous les utilisateurs pourront avoir confiance. Le SIM est essentiel à l'intégration économique qui plane actuellement sur la région.

mise de RedHUCyT, le Réseau d'information scientifique et technologique interuniversitaire pour les Amériques, a branché pour la première fois la plupart des États membres à Internet il y a des années déjà. Le Bureau met maintenant l'accent sur le développement d'un niveau d'interconnexion plus avancé, ce qui crée de nouvelles occasions de coopérer en vue d'élaborer des applications scientifiques et technologiques avancées.

DÉFIS

Les ressources limitées représentent le principal problème des gouvernements nationaux et du Bureau de la science et de la technologie de l'OEA en ce qui concerne la mise en œuvre des mandats du Sommet. Les chefs d'État et de Gouvernement des Amériques et les ministres des pays de l'hémisphère, par l'entremise du processus du

Sommet, reconnaissent l'importance de la science et de la technologie pour le développement, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie dans les pays de l'hémisphère. Tous reconnaissent l'importance d'un processus décisionnel axé sur les faits, ce qui exige la collecte de données de qualité pour établir des marques de référence particulières et évaluer les progrès accomplis. Il serait fort profitable de disposer de ressources plus importantes pour assurer le suivi des mandats. Des ressources supplémentaires permettraient de mieux utiliser cette information afin d'éclairer les décisions stratégiques publiques et privées. Qui plus est, vu que le niveau de développement en science et en technologie dans la région est inégal, des ressources supplémentaires aideraient en particulier les pays aux économies moins fortes.

14. Santé

→ MANDATS

Les mandats découlant du Plan d'action de Québec en matière de santé portent principalement sur la réforme du secteur de la santé – l'objectif consiste à exécuter les fonctions essentielles de santé publique tout en tenant compte de la qualité des soins, de l'égalité d'accès aux services et des services offerts. Parmi les mandats précis relatifs à ce domaine, citons l'engagement de « redoubler d'efforts pour réduire la mortalité et la morbidité maternelles et infantiles ». Les dirigeants se sont engagés à combattre les maladies transmissibles, en particulier le VIH/sida, et d'autres maladies telles que la tuberculose, le dengue, la malaria et la maladie de Chagas. La promotion de programmes d'immunisation élargis et la lutte contre les maladies respiratoires et diarrhéiques figuraient également au nombre des mandats. Enfin, d'autres mandats liés à la santé ont été établis : la réduction des risques pour la santé et de l'incidence des maladies non transmissibles, la participation à des négociations pour l'adoption d'une convention-cadre de lutte contre le tabagisme et la diffusion d'information scientifique et technique aux travailleurs de la santé et au grand public.



RÉFORME DU SECTEUR DE LA SANTÉ

Selon des renseignements fournis par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), la deuxième phase de l'Initiative de réforme du secteur de la santé dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes a commencé en 2002; cette phase comprenait la formulation, la redéfinition et la mise en œuvre de nouveaux instruments ainsi que l'élaboration d'une méthodologie pour aider les pays en cause à renforcer leurs systèmes nationaux. L'Initiative vise à soutenir les pays engagés dans une réforme du

secteur de la santé, de manière à favoriser un accès plus équitable à des services de santé efficaces et efficaces.

Afin d'encadrer le déroulement des processus de réforme, 33 pays participants ont achevé la première version du profil des services et des systèmes de santé et, à l'exception du Canada, des États-Unis, d'Haïti, et du Suriname, la deuxième version également. Une analyse comparative régionale des progrès accomplis dans le secteur de la santé a été réalisée. L'examen et le suivi

continus permettent de préparer des rapports d'étape sous-régionaux, régionaux et nationaux sur les problèmes cernés dans le processus de réforme sectorielle, ainsi que d'aboutir à des analyses comparatives et à l'échange d'expériences entre les pays. À la lumière des données obtenues à l'aide de la méthodologie des profils, l'OPS a récemment terminé un deuxième examen des réformes.

L'Initiative a également donné lieu à une méthodologie en matière d'analyse sectorielle qui peut servir de guide pour l'examen exhaustif et systématique du rendement du secteur de la santé. Cela permettrait de créer une base solide à partir de laquelle il sera possible d'élaborer des politiques et des stratégies pour les besoins de la réforme sectorielle. La méthodologie s'est révélée efficace dans des projets pilotes réalisés au Costa Rica, à Cuba, au Guyana, au Nicaragua et au Paraguay. Un segment précis consacré au VIH/sida a été inclus pour insister sur le besoin urgent de renforcer les systèmes et les services de santé pour combattre la pandémie.

MALADIES TRANSMISSIBLES

Pendant de nombreuses années, les pays ont reconnu le besoin de créer des systèmes d'alerte rapide et d'intervention rapide pour les maladies transmissibles aiguës très susceptibles de causer des épidémies. Des efforts importants ont été déployés pour renforcer les capacités nationales à cet égard par la mise en place de réseaux d'alerte rapide pour les maladies émergentes et réémergentes. Il existe actuellement trois réseaux de lutte contre les maladies infectieuses émergentes et réémergentes, qui sont actifs dans les régions suivantes : l'Amazonie, le cône Sud et l'Amérique centrale.

Les réseaux visent à diffuser de l'information en temps opportun, à renforcer les liens entre les laboratoires et les services d'épidémiologie et à appliquer des protocoles conjoints pour des maladies et des syndromes particuliers en utilisant des procédures de laboratoire normalisées. Avec le soutien des Centers for

Disease Control and Prevention (CDC), aux États-Unis, l'Institut Malbran, en Argentine, et l'Institut Evandro Chagas, au Brésil, des travaux ont été effectués dans les domaines de la formation, des bureaux de médecins, du transfert de la technologie, de la vente de substances réactives et de la préparation de guides de traitement. Une réunion des représentants des trois réseaux qui a eu lieu à Atlanta (Géorgie) en 2002 s'est révélée très utile au chapitre de l'échange d'expériences sur les progrès accomplis, les obstacles rencontrés et les besoins concernant la collaboration future.

En ce qui concerne les maladies transmissibles, l'OPS poursuit ses travaux pour lutter contre la maladie de Chagas, l'onchocercose, la filariose lymphatique, l'helminthiase, la lèpre et le VIH/sida. L'un des succès remportés dans ce domaine est survenu en 2002, année où l'Amérique latine et les Caraïbes ont accompli des progrès considérables dans leurs efforts d'accroître l'accès aux médicaments antirétroviraux. Deux initiatives sous-régionales fructueuses, l'une entreprise dans les Caraïbes et l'autre en Amérique centrale, sont particulièrement dignes de mention, car elles ont mené à une réduction du prix des médicaments antirétroviraux brevetés, à des niveaux similaires à ceux en vigueur en Afrique sudsaharienne.

En outre, des négociations entre les cinq gouvernements d'Amérique centrale et cinq entreprises pharmaceutiques ont mené à des baisses records du prix des médicaments antirétroviraux. Le traitement le plus courant dans la sous-région (AZT+3TC+EFV) coûtera 1 600 \$US par patient par année. Cela représente une réduction moyenne de 55 % par rapport

PROGRÈS

Dans les Caraïbes, des négociations ont permis de réduire le prix des cocktails antirétroviraux à 1 100 \$US par patient par année, ce qui est similaire au prix des antirétroviraux brevetés dans les pays subsahariens. Les préparatifs en vue de la ronde de négociations dans les Caraïbes ont commencé en février et, en juillet, les entreprises concernées ont signé un accord avec le Partenariat pan-caribéen de lutte contre le VIH/sida (PANCAP). Le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARI-COM), l'OPS/OMS et l'ONUSIDA ont dirigé les négociations.

L'année 2002 a vu la publication du guide du Plan directeur d'investissement, qui a été conçu pour aider les pays à assurer une cohérence entre les plans d'investissement et les activités de réforme sectorielle. La mise en œuvre du plan directeur favorisera la mobilisation des ressources nationales et internationales pour la tenue d'activités facilitant l'atteinte des objectifs nationaux. La Bolivie, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Paraguay, qui ont tous élaboré des plans directeurs, évalueront l'efficacité du concept de mobilisation des ressources pour les besoins de la réforme sectorielle.

aux prix des médicaments brevetés en vigueur en Amérique centrale. La ronde de négociations en Amérique centrale, qui a commencé en septembre 2002, a été coordonnée par le Secrétariat d'Amérique centrale pour l'intégration sociale, avec le soutien technique de l'OPS/OMS. Les réductions de prix ont été obtenues parce que les cinq pays en question ont négocié d'une seule voix avec les entreprises pharmaceutiques à l'échelle nationale et sous-régionale.

En outre, des négociations entre les cinq gouvernements d'Amérique centrale et cinq entreprises pharmaceutiques ont mené à des baisses records du prix des médicaments antirétroviraux. Le traitement le plus courant dans la sous-région (AZT+3TC+EFV) coûtera 1 600 \$US par patient par année. Cela représente une réduction moyenne de 55 % par rapport aux prix des médicaments brevetés en vigueur en Amérique centrale.

Le Groupe de contact sur l'accélération de l'accès à la prise en charge du VIH/sida a soutenu les négociations tenues en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Cette initiative a permis de réunir cinq organismes des Nations Unies et six entreprises pharmaceutiques afin d'accélérer l'accès aux soins des personnes atteintes du VIH/sida, en créant des alliances entre les secteurs public et privé. Selon un sondage de l'OPS/OMS, les accords découlant des négociations entre les ministères de la Santé et les entreprises pharmaceutiques ont conduit à une

réduction de 54 % du prix des médicaments antirétroviraux dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Les négociations sous-régionales ont offert un certain nombre d'avantages : des prix inférieurs et uniformes à la grandeur de la région, un soutien aux pays ayant moins de pouvoir de négociation, un renforcement des liens entre les pays et une rationalisation de l'aide technique fournie par l'OPS/OMS – l'ensemble visant à aider le plus grand nombre possible de pays à conclure les négociations dans les plus brefs délais. Les négociations sous-régionales ont servi à accélérer un processus déjà en cours à l'échelle nationale, et les pays ont examiné diverses stratégies pour veiller à ce que les réductions de prix soient obtenues.

PROGRAMMES D'IMMUNISATION

➤ Rougeole

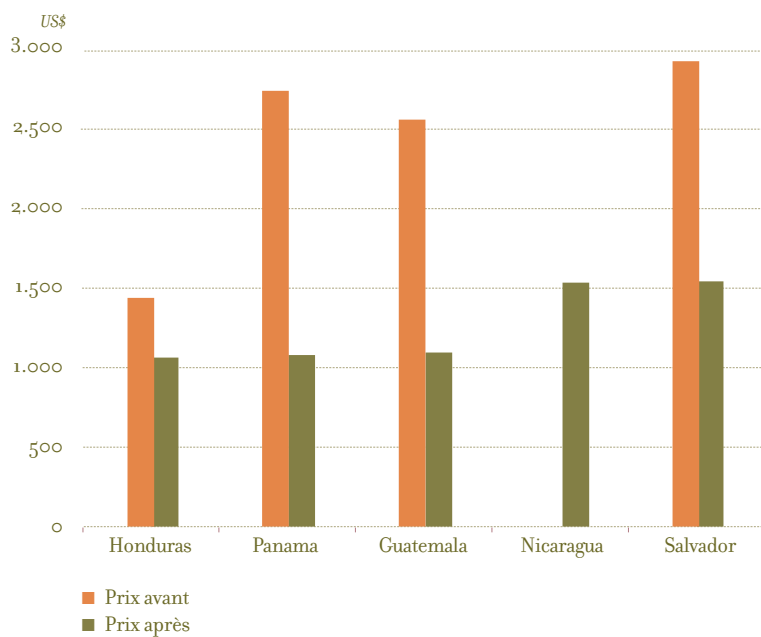
La région des Amériques a accompli d'importants progrès en vue d'interrompre la transmission indigène de la rougeole. En septembre 2001, un nouveau génotype de la

rougeole est apparu dans la région – le d9 – qui avait été à l'origine d'épidémies au Venezuela qui, par la suite, se sont étendues à la Colombie. Les épidémies avaient été maîtrisées à la suite d'intenses campagnes de vaccination. Le dernier cas de génotype de la rougeole d9 est apparu au Venezuela en novembre 2002; depuis ce temps, aucun cas de transmission indigène de la rougeole n'a été signalé dans la région. Cet exploit extraordinaire est le fruit de l'engagement de chacun des gouvernements de la région de mettre en œuvre dans son intégralité la stratégie de vaccination recommandée par l'OMS.

➤ *Haemophilus influenzae*

Depuis l'introduction du vaccin contre *Haemophilus influenzae* de type b (Hib) dans les Amériques en 1994, de grands progrès ont été réalisés en vue de juguler la maladie. À l'exception d'Haïti, du

RÉDUCTIONS DE PRIX DES MÉDICAMENTS ANTIRÉTROVIRAUX EN AMÉRIQUE CENTRALE
Avant et après la négociation en Amérique centrale (\$US)



Source: OPS

Guatemala et du Suriname, tous les pays de la région avaient intégré le vaccin contre Hib à leurs programmes d'immunisation en 2002. Le fait que les pays avaient en place des systèmes de détection rapide bien structurés a largement contribué au succès de l'introduction du nouveau vaccin. Les activités liées au vaccin contre Hib ont également permis de réduire de façon marquée le nombre de cas de méningite bactérienne.

➤ Rubéole

La rubéole et la rubéole congénitale sont maintenant considérées comme des problèmes de santé hautement prioritaires. En date d'octobre 2002, 41 pays et territoires des Amériques avaient intégré un vaccin contre la rubéole à leurs programmes nationaux d'immunisation des enfants. Haïti, le Pérou et la République dominicaine lanceront leurs propres campagnes contre la rubéole en 2003 et en 2004. Bien des pays ont également élaboré des stratégies précises visant à accélérer l'élimination de la rubéole et de la rubéole congénitale.

MALADIES NON TRANSMISSIBLES

L'Amérique latine et les Caraïbes affichent l'un des taux de cancer du col de l'utérus les plus élevés à l'échelle mondiale et de mortalité des suites de cette maladie, en dépit du fait que la quasi-totalité des pays de la région utilisent le test de Papanicolaou depuis plus de 30 ans. L'OPS a évalué d'autres approches de détection et de traitement au Pérou et au Salvador, a fait l'essai de méthodes pour améliorer la qualité des soins au Salvador et a apporté un soutien à Antigua-et-Barbuda, à la Bolivie, au Guatemala, au Honduras, à la Jamaïque, au Panama, au Suriname et au Venezuela. Elle a également soutenu activement le Programme de prévention du cancer du col de l'utérus pour les Caraïbes et le Réseau panaméricain de cytologie (Red-PAC), afin de renforcer les programmes de prévention du cancer de l'utérus en fonction des données cytologiques.

L'OPS a renforcé la mise en œuvre et l'élargissement de la Stratégie pour la ges-

tion intégrée des maladies de l'enfance dans les établissements de santé et les collectifs dans le cadre de l'initiative « Enfants bien portants : objectif 2002 ». Cette initiative vise à améliorer la santé des enfants de moins de cinq ans. Le taux de mortalité dans ce groupe d'âge a baissé chaque année depuis sa mise en œuvre il y a deux ans; le nombre de décès évités a augmenté de plus de 43 000 par rapport à 1998. Ce chiffre a servi à établir l'objectif suivant : réduire le nombre de décès dans ce groupe d'âge de 100 000 pendant la période 1999-2002. La quasi-totalité des décès évités étaient liés à des maladies visées par la Stratégie pour la gestion intégrée des maladies de l'enfance, en particulier la pneumonie et les maladies diarrhéiques. Le nombre de décès causés par des maladies visées par la Stratégie a chuté de 14,4 % durant la première année et de 7,9 % pendant la deuxième. Ces taux étaient plus élevés que ceux liés aux décès de toutes causes, qui ont chuté de 5,6 % durant la première année et de 2,8 % pendant la deuxième.

En ce qui concerne le tabagisme, la grande majorité des pays des Amériques ont participé activement aux négociations sur la Convention-cadre de lutte contre le tabagisme (CCLT), qui a été adoptée à l'unanimité lors de la 56e Assemblée mondiale de la Santé en mai 2003. Au mois d'octobre 2003, 13 gouvernements des Amériques avaient signé le traité, aucun ne l'avait toutefois ratifié. En préparation aux obligations qu'il aura à assumer sitôt la CCLT ratifiée, le Brésil a déjà mis en œuvre deux des plus importantes mesures du traité. D'une part, il a interdit de façon exhaustive la publicité sur le tabac et la promotion de celui-ci, conformément à l'article 13 de la CCLT une fois celle-ci en vigueur. La loi adoptée ne permet la publicité qu'au point de vente. D'autre part, le Brésil a obligé les fabricants à afficher des messages de santé clairs et explicites sur les paquets de cigarettes (voir photo). L'adoption de la CCLT n'est qu'un premier pas vers la réduction du fardeau de la maladie imputable au tabagisme. Peu importe si chaque État membre décide ou non de rati-



En ce qui concerne le tabagisme, la grande majorité des pays des Amériques ont participé activement aux négociations sur la Convention-cadre de lutte contre le tabagisme (CCLT), qui a été adoptée à l'unanimité lors de la 56^e Assemblée mondiale de la Santé en mai 2003.

fier la CCLT, la lutte contre le tabagisme nécessite la mobilisation de la volonté politique et les ressources humaines et techniques qui s'imposent. C'est le seul moyen d'éviter les dommages considérables causés par le tabagisme, qui compte pour 18 % des décès annuels. La principale tâche consistera à mettre en œuvre des politiques et des programmes universels et économiques pour lutter contre le tabagisme.

AUTRES ENJEUX CONCERNANT L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ

Compte tenu de la répartition inégale des indicateurs de santé, il serait souhaitable de promouvoir les activités du secteur de la santé conçues spécialement pour corriger ou réduire au minimum les inégalités. La situation dans le secteur de la santé doit faire l'objet d'une analyse qui permettra de convertir des renseignements pertinents en actions efficaces, d'établir l'ordre des priorités et de cerner les groupes cibles, ainsi que de quantifier leur incidence possible.

Dans les Amériques, l'incidence de la mortalité sur l'espérance de vie à la naissance est plus marquée dans les pays où la répartition des revenus est la plus inégale. Les scénarios existants dans la région, qui ont été définis par des groupes de pays en fonction du niveau et de la disparité de revenu, ont été examinés plus en détail pour déterminer l'incidence particulière des principales causes de décès survenant à la naissance; les données ont été désagrégées selon le groupe d'âge et le sexe. À niveaux de

revenus égaux, les pays où la disparité de revenu est grande montrent un écart de plus de 2,5 ans (ou plus du double) chez les plus jeunes hommes et femmes, comparative-ment aux pays affichant une faible disparité de revenu. Cet écart est surtout attribuable aux décès causés par des maladies transmissibles et certaines infections survenant pendant la période périnatale. En outre, il faut souligner que les maladies transmissibles sont plus courantes à un âge plus avancé dans les pays où la disparité de revenu est grande, bien que la magnitude relative soit inférieure. Par ailleurs, en particulier parmi la population masculine, les effets d'une mort violente d'un jeune adulte est à peu près le double (< 0,3 ans) dans les pays où la disparité de revenu est plus grande qu'elle ne l'est dans les pays affichant des niveaux de revenus similaires, mais une faible disparité de revenu.

Comme l'on peut en déduire des résultats susmentionnés, l'écart entre le niveau et la répartition des services de santé et entre le niveau de revenu et la disparité de revenu met en lumière le cadre à facettes multiples à l'intérieur duquel les déterminants de la santé fonctionnent et interagissent. D'une part, la situation du secteur de la santé dans la région montre que les scénarios impliquant un plus grand nombre de désavantages socio-économiques ne se limitent pas seulement à la rareté accrue des ressources et à la pauvreté en général, mais englobent également des situations où la répartition plus inégale des revenus est aussi un facteur. D'autre part, il est clair que des améliorations des niveaux moyens de santé qui ne coïncident pas avec des améliorations de la répartition des avantages des soins de santé ne sauront suffire pour assurer un capital humain et un développement durable. À la lumière de cette analyse, et compte tenu de l'urgent besoin de prendre des mesures qui favorisent à la fois le développement et l'équité en matière de santé, les décideurs auront à tenir compte du niveau et de la répartition des services de santé lorsqu'ils fixeront les objectifs et les priorités en matière de santé.

15. Égalité des sexes

→ MANDATS

Bien que l'on retrouve une section complète sur l'égalité entre les sexes dans le Plan d'action de Québec, on compte, en fait, 26 mandats sur les sexes et les femmes dans neuf sections des engagements du Sommet. Cela indique clairement l'importance qu'ont accordée les dirigeants à l'incorporation de la perspective de la parité hommes-femmes aux mandats du Sommet.

On préconise, dans le Plan d'action de Québec, la pleine participation des femmes au développement de nos sociétés et l'élimination des inégalités. On y endosse aussi le Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme, de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes (PIA), comme nouvel outil complet permettant d'incorporer la perspective de la parité hommes-femmes, tant dans le système interaméricain que dans les pays membres; appuie la promotion de la pleine participation équitable des femmes à la vie politique de leur pays et au processus décisionnel à tous les niveaux; renforce le rôle de la Commission interaméricaine des femmes (CIM) en qualité de conseiller technique au Groupe de suivi du Sommet (GSS); fait la promotion des technologies d'information et de communication afin d'éliminer les inégalités et préconise le renforcement des données et de l'information statistique ventilée selon le sexe.

Dans l'exécution des mandats du Programme interaméricain (PIA), la Commission interaméricaine des femmes (CIM) a formulé des recommandations sur l'incorporation de la perspective de la parité hommes-femmes dans le travail de tous les organes et a présenté ses recommandations au cours de trois rencontres ministérielles. Jusqu'à présent, en travaillant avec des experts de la société civile et d'autres organisations internationales, la CIM a présenté

lesdites recommandations lors des rencontres ministérielles du Travail (2001), de la Justice (2002) et de l'Éducation (2003). La CIM a créé un processus, qui est connu sous le nom de SEPIA, visant à présenter ces recommandations et à en faire le suivi.

Dans le domaine du travail, la CIM a collaboré avec l'Organisation internationale du Travail (OMT), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), le département





Les recommandations sur l'incorporation de la perspective de la parité hommes-femmes dans le travail de tous les organes ont été présentées aux ministres de l'Éducation au cours de leur rencontre ministérielle du mois d'août 2003.

américain du Travail, la Fédération américaine du travail et Congrès des organisations industrielles (FAT-COI) et l'Unité du développement social et de l'éducation de l'OEA. Les ministres ont examiné les recommandations au cours de la Douzième Conférence interaméricaine des ministres du Travail (CIMT 2001). Par la suite, la CIM a convoqué une réunion d'experts à laquelle ont participé des représentants des gouvernements, de la société civile et des organismes spécialisés afin d'étudier la Déclaration et le Plan d'action de la rencontre des ministres et de formuler des recommandations sur la mise en œuvre d'un mécanisme d'incorporation de la perspective de la parité hommes-femmes dans le travail de tous les organes. Les recommandations issues de cette rencontre ont été transmises aux ministres du Travail et à l'ensemble des autres participants à la réunion et ont également été présentées à la Rencontre de l'OMT des ministres du Travail des Caraïbes, à l'invitation de CARICOM. À titre de suivi, la CIM participe aux rencontres du groupe de travail créé par les participants aux rencontres ministérielles et a publié un document sur les pratiques exemplaires touchant les sexes et le travail.

On a employé une technique semblable pour présenter des recommandations sur l'incorporation de la perspective de la parité hommes-femmes dans le travail de tous les organes à la Quatrième Réunion des ministres de la Justice des Amériques (REMJA IV 2002). La CIM a collaboré à l'élaboration des premières recommandations avec ILANUD, la Commission interaméricaine des droits de l'homme et le rapporteur spécial sur les droits des femmes, la American University Law School, le Centre pour la justice et le droit international (CEJIL), l'Association internationale des femmes juges et l'Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH). La rencontre de suivi a eu lieu au mois de juillet 2002, à Washington D.C.

Les recommandations et les plans d'action issus de cette rencontre ont été transmis aux ministres de la Justice, aux délégués de la CIM et à l'ensemble des autres participants à la réunion. Le CIM a demandé d'être le conseiller technique sur les questions touchant les sexes dans le cadre des activités du Secrétariat technique du mécanisme de coopération judiciaire liées au suivi de la rencontre des ministres de la Justice.

Finalement, les recommandations sur l'incorporation de la perspective de la parité hommes-femmes dans le travail de tous les organes ont été présentées aux ministres de l'Éducation au cours de leur rencontre ministérielle du mois d'août 2003. La première rencontre sur la parité hommes-femmes et l'éducation comme suivi du Programme interaméricain (SEPIA III) a eu lieu les 9 et 10 décembre 2003 à Washington (D.C.) La CIM fera le suivi de l'avancement des travaux de mise en œuvre des recommandations issues de chacune de ces rencontres de ministres sur l'incorporation des questions de parité hommes-femmes.

Parmi les autres déclarations ministérielles qui comptaient une perspective de la parité hommes-femmes, citons les suivantes :

- *La Déclaration de La Paz* de 2001 sur la décentralisation et le renforcement des administrations régionales et municipales et sur la participation civile compte une perspective de la parité hommes-femmes pour le renforcement de la décentralisation, des administrations régionales et municipales et la participation des citoyens et de la société civile;
- *La Déclaration de 2002 de la Cinquième Conférence des ministres de la Défense* dans les Amériques, conformément au contenu du Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques, fait avancer l'intégration des femmes dans les forces armées et les forces de sécurité dans les Amériques, ce qui assure davantage l'égalité des chances;
- *La Déclaration de 2002 de Cartagena de Indias sur la culture* mentionne la « promotion de l'égalité des sexes et la pleine participation de toutes les personnes à la vie politique, économique, sociale et culturelle de leur pays » (Traduction libre)
- La Conférence extraordinaire sur la sécurité de 2003.

Au sein de l'OEA, beaucoup a déjà été fait pour incorporer une perspective de la parité hommes-femmes dans la vie institutionnelle de l'organisation. Au mois de juin 2001, le Secrétariat général a signé un contrat avec le

gouvernement du Canada afin que celui-ci fournisse la formation au personnel professionnel de l'OEA dans le but d'incorporer la perspective de la parité hommes-femmes dans tous les volets des programmes et des politiques de l'OEA. On a donné, au personnel de l'OEA dans les bureaux centraux et dans les bureaux régionaux, huit cours en anglais et en espagnol sur l'incorporation d'une perspective de la parité hommes-femmes dans les travaux de l'organisation. Environ 240 responsables dont le travail est lié à la conception, à l'exécution et à l'évaluation de projets ont reçu de la formation. La CIM participe activement aux efforts de continuité du programme et est responsable de son suivi. On préparera un module d'analyse des sexes qui servira au cours d'orientation du nouveau personnel de l'OEA et présentera un plan de suivi au secrétaire général.

Les mandats du Sommet prévoient la promotion de la pleine participation équitable des femmes à la vie politique de leur pays et au processus décisionnel à tous les niveaux. On souligne cet engagement dans la Charte démocratique inter-américaine adoptée en 2001, dans laquelle on indique que les États doivent promouvoir la pleine participation équitable des femmes aux structures politiques de leur pays en tant que précepte fondamental de la promotion et de l'exercice d'une culture démocratique. Ces principes commencent à s'ancre. En date du mois d'octobre 2003, on comptait dans l'arène politique de l'hémisphère une femme présidente (au Panama), deux vices-présidentes (au Costa Rica et en République dominicaine) et une femme premier ministre (au Pérou). On compte au moins une femme ministre dans 31 des 34 États membres. Les femmes accèdent aux postes de responsabilité plus élevés au sein des administrations du pays, mais sont toujours sous-représentées. Selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), les progrès dans ce dossier se font lentement et de manière inégale; toutefois, les pays où les progrès accomplis sont les plus importants sont ceux qui se sont dotés de lois de type action affirmative (ou discrimination à rebours) qui



Malgré les changements récents, les femmes dans la plupart des pays sont presque exclusivement responsables des tâches liées à la reproduction et aux soins B domicile.



La violence faite aux femmes demeure à ce jour une épidémie cachée, malgré l'adoption de lois nationales à cet égard dans de nombreux pays.

fixe des quotas et impose d'autres mécanismes visant à promouvoir l'équité.

Malgré les changements récents, les femmes dans la plupart des pays sont presque exclusivement responsables des tâches liées à la reproduction et aux soins à domicile. Selon la CEPALC, ce mandat culturel surcharge les femmes de travail qui n'est pas reconnu par la société et leur laisse peu ou aucunement le temps d'obtenir de la formation ou de loisir, ce qui limite leurs chances d'intégrer le marché du travail et de faire augmenter les revenus ou de participer aux activités sociales et politiques. Malheureusement, lorsque les femmes exercent leurs droits fondamentaux et leurs droits de citoyen, elles deviennent plus vulnérables et s'exposent davantage à des dangers, l'exemple parfait étant le phénomène de la violence faite aux femmes.

La violence faite aux femmes demeure à ce jour une épidémie cachée, malgré l'adoption de lois nationales à cet égard dans de nombreux pays. Une enquête réalisée par le Centre des études pour la paix de la Universidad Central de Venezuela a permis d'établir que chez la moitié des femmes victimes de meurtre, la violence était attribuable à des disputes avec leur partenaire. Une étude réalisée au Costa Rica a démontré que 49 p. cent des femmes ayant fait l'objet de l'étude avaient été victimes de violence physique pendant la grossesse. (A Hidden Epidemic: Gender Violence, par Cesar Chelala)

Deux grands mandats touchant l'égalité des sexes sont le renforcement des systèmes de collecte et de traitement des données statistiques ventilées selon le sexe et l'adoption d'indicateurs de sexe. Lorsque la CEPALC, par exemple, réalise des enquêtes sur le revenu par personne, les données ont tendance à brosser un faux tableau de l'équité dans le ménage, puisque la majorité des femmes gagnent moins de revenus que les hommes. Une analyse selon les sexes a permis d'établir que cet indicateur est fondé sur l'hypothèse selon laquelle les revenus sont répartis de manière équitable parmi les

membres du ménage, mais qu'il ne tient pas compte d'au moins trois types d'inégalités au sein du ménage : le fait que les femmes ont moins de pouvoir de négociation, moins de temps libre et qu'elles sont moins mobiles. Les résultats sont essentiels à la planification stratégique publique des gouvernements. (CEPALC, Panorama social 2003)

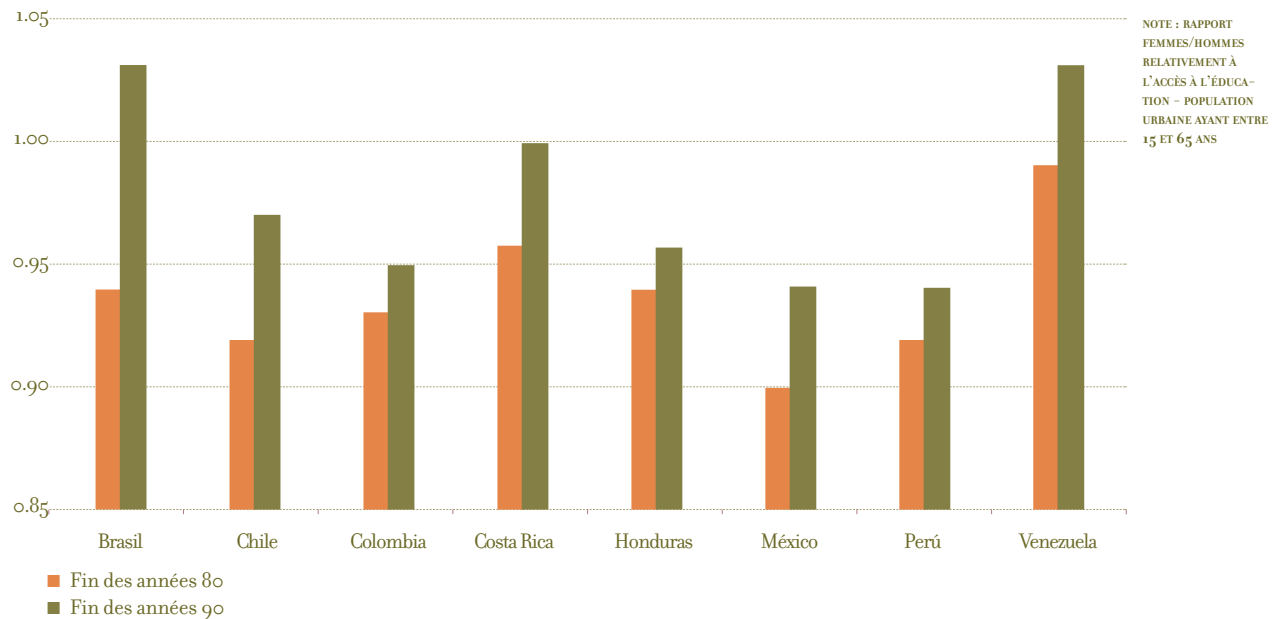
Pour satisfaire à la demande croissante d'aide technique des pays de la région, la CEPALC a proposé de définir un ensemble élémentaire d'indicateurs de sexe et d'harmoniser la méthodologie de l'assistance technique sur les indicateurs de sexe qu'utilisent les diverses organisations au sein des Nations Unies et les systèmes interaméricains. On a organisé une rencontre interinstitutions sur les statistiques touchant les sexes à Santiago, au Chili, du 7 au 10 octobre 2002 afin de passer en revue la version préliminaire de la Guía de asistencia técnica para la producción y el uso de indicadores de género, document préparé par la CEPALC en vue d'intégrer les leçons retenues et les connaissances acquises par les diverses organisations lorsqu'elles ont créé des indicateurs sur des questions touchant la population, la famille et les ménages, l'éducation, la santé, le travail et l'économie, la pauvreté, la participation politique et la violence faite aux femmes. (CEPALC, rapport du Groupe de travail conjoint du Sommet)

EXEMPLES DE RÉUSSITES

Les pays de la région ont accompli des progrès dans l'exécution de leurs mandats du Sommet. En 2003, le Mexique a effectué un examen complet de sa législation nationale dans le but de promouvoir l'équité des droits entre hommes et femmes. Le Costa Rica a mis en œuvre un projet de réforme novateur du droit de la famille : la Loi de la paternité responsable. Celle-ci garantit le droit fondamental de tous les enfants de connaître leurs parents et garantit que ces derniers offrent un appui spirituel, émotionnel et matériel à leurs enfants. Selon la loi, la mère a le droit d'inscrire le nom du père, surtout en cas de naissances en dehors des liens du mariage, et le père nommé peut contester

RAPPORT FEMMES/HOMMES RELATIVEMENT À L'ACCÈS À L'ÉDUCATION

Sources : LAC Gender Unit Database, Banque mondiale



l'allégation, mais doit se soumettre à un test d'empreintes génétiques. Au Costa Rica, le nom du père n'était pas inscrit dans 29,3 p. cent des naissances inscrites en 2001. En tout, 30,8 p. cent des mères ont inscrit le nom du père en vertu de la Loi sur la paternité responsable. Pendant la première année après l'entrée en vigueur de la loi, 91,8 p. cent des pères nommés dans ces cas ont accepté volontairement leur responsabilité, alors que seuls 8,2 p. cent des pères se sont soumis à un test d'empreintes génétiques. Les effets sociaux favorables de cette loi sur la vie des femmes, notamment un meilleur appui émotionnel et financier aux familles, constituent un exemple concret de l'engagement des pays aux mandats du Sommet.

DÉFIS

De nombreuses initiatives visant à mettre en œuvre les mandats du Sommet de Québec sont en cours d'exécution au niveau national, mais les détails sur ces réussites ne sont pas transmis de manière systématique au niveau régional ni au niveau des pays de l'hémisphère. On peut régler ce problème en organisant davantage de séances de consultation et de

coordination interministérielles et interinstitutions au niveau national afin de s'assurer qu'on reconnaît les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mandats du Sommet touchant les questions d'égalité des sexes.

Selon la Banque mondiale, les inégalités des sexes s'avèrent un obstacle au développement socioéconomique des pays de la région. Voici quelques-uns des problèmes d'inégalité des sexes qui nuisent à la capacité de la région de progresser et qui tendent à frapper le plus durement les plus démunis : le potentiel non réalisé de la pleine intégration des femmes à l'économie; le coût social et économique de la violence faite aux femmes et la perte de capital humain à cause du décès des mères. C'est pourquoi l'amélioration des politiques et des programmes visant à corriger les inégalités entre les sexes et à changer les rôles des hommes et des femmes profiteront aux femmes, à leur famille et aux sociétés d'Amérique latine et des Caraïbes dans l'ensemble. (Banque mondiale, Challenges and Opportunities for Gender Equality in Latin America and the Caribbean).

16. Peuples Autochtones

→ MANDATS

Les chefs d'État et de Gouvernement au Troisième Sommet des Amériques ont convenu d'accroître la participation des peuples, des collectivités et des organisations autochtones, de favoriser des discussions ouvertes entre eux et les gouvernements et de poursuivre leur collaboration pour assurer une mise en œuvre efficace des mandats pertinents énumérés dans le Plan d'action du Sommet de Santiago.

Ils se sont aussi engagés à faire tout en leur pouvoir pour inciter les agences de donateurs, le secteur privé, d'autres gouvernements et des organisations régionales et internationales, de même que les banques de développement multilatérales à soutenir les conférences de l'hémisphère et les conférences nationales en vue de partager des expériences entre les peuples autochtones et leurs organisations dans le cadre de la mise en œuvre des activités qu'ils choisissent eux-mêmes.



Les chefs d'État et de Gouvernement ont également convenu de formuler des stratégies visant à respecter les pratiques culturelles des peuples autochtones et à protéger leurs connaissances traditionnelles et se sont engagés à accroître le nombre de services éducatifs et l'accès à ceux-ci en consultation avec les peuples autochtones, selon leurs valeurs, coutumes, traditions et structures organisationnelles.

Ils ont aussi convenu de mettre au point des mécanismes visant à assurer la participation efficace des peuples autochtones à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de plans, de politiques et de programmes complets en matière de santé.

Ils ont convenu, en particulier, de donner leur appui à l'Initiative concernant la santé des peuples autochtones, projet parrainé par l'OPS, et d'accorder une importance particulière aux enfants. Ils ont aussi convenu de promouvoir la collecte et la publication de statistiques nationales afin d'obtenir des détails sur la composition ethnique et les caractéristiques socio-économiques des peuples autochtones afin de définir et d'évaluer les politiques les mieux adaptées aux besoins.

On souligne, dans le Plan d'action du Sommet de Québec, qu'il faut construire des ponts qui permettront d'établir un dialogue

entre les gouvernements et les organisations, les peuples et les collectivités autochtones. Les dirigeants des pays de l'hémisphère se sont engagés à assurer la pleine participation et la participation étendue des peuples autochtones à l'échelle du système interaméricain, surtout aux discussions sur la Déclaration américaine relative aux droits des peuples autochtones proposée, qui est en cours d'élaboration dans le cadre des travaux de l'OEA.

Tous les pays de l'hémisphère reconnaissent l'existence des peuples autochtones et la nécessité de tenir compte de leurs besoins dans l'élaboration de leurs constitutions et leurs lois nationales. Les progrès dans ce domaine dans l'hémisphère sont bien plus avancés que dans d'autres régions, notamment en Afrique et en Asie. La tendance vers la reconnaissance et la défense des droits des peuples autochtones dans les pays de l'hémisphère se reflète dans le Plan d'action du Sommet et s'est de plus en plus affirmée ces dernières années. Cette tendance n'est pas sans connaître des hauts et des bas, car elle a connu des difficultés par le passé et est confrontée à des nouveaux défis.

La reconnaissance des terres et des territoires autochtones progresse dans la plupart des pays; en effet, on accorde des titres, établit des limites et adopte des lois et des règlements à cet égard. Le Venezuela, par exemple, a adopté la loi sur « la délimitation et les garanties pour les habitants et les terres des peuples autochtones », qui met en œuvre le principe constitutionnel reconnaissant ces droits. Au mois de décembre 2002, le Nicaragua a adopté la loi 445 pour la délimitation et les titres des terres et des territoires autochtones, qui a découlé de la décision de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, dans l'affaire « Awas Tingni ». Cette affaire a eu des répercussions à l'échelle internationale dans le dossier de la reconnaissance des terres collectives, selon les articles de la Convention américaine relative aux droits de l'homme. Selon la décision du tribunal, le gouvernement du Nicaragua devait instituer des mécanismes de délivrance de titres d'ap-

partenance et de délimitation des terres autochtones.

Le Canada, selon sa politique à cet égard, a poursuivi ses négociations actives avec les peuples autochtones afin d'établir des traités de bonne foi et d'assurer un avenir commun. Citons comme exemple l'entente conclue avec les Nisga'a, entente qui traite en détail des questions politiques, économiques et éducatives et de sujets tels que les services publics, la compétence, la structure et les relations avec les gouvernements fédéral et provinciaux.



En 2003, dans le cadre d'une réforme constitutionnelle, Guyana a adopté un amendement constitutionnel qui établit une charte des droits fondamentaux, y compris le droit des peuples autochtones et des Marrons de Guyana à leur culture et mode de vie. Guyana a aussi terminé une séance de consultation intensive avec les communautés autochtones dans le cadre du processus d'ébauche d'une nouvelle loi amérindienne.

On a enchâssé dans la constitution de l'Équateur des dispositions qui non seule-

La tendance vers la reconnaissance et la défense des droits des peuples autochtones dans les pays de l'hémisphère se reflète dans le Plan d'action du Sommet et s'est de plus en plus affirmée ces dernières années.



Photo officielle de la Rencontre sur les droits des peuples autochtones

DATE : 25 FÉVRIER 2003 ENDROIT : WASHINGTON DC

ment reconnaissent ces droits, mais les lient à la durabilité écologique. On a également reconnu la validité du common law et des institutions économiques des Autochtones, notamment le troc.

L'acceptation grandissante des principes et des instruments du droit international à ce sujet a beaucoup contribué aux progrès dans ce dossier. Le Brésil s'est joint à la majorité des pays en ratifiant la Convention 169 de l'OIT sur les Rights of Indigenous Peoples and Tribes in Independent Countries (droits sur les peuples et les tribus autochtones de pays autonomes) au mois de juin 2002.

À l'instar du dialogue avec la société civile qui a eu lieu au Troisième

Sommet des Amériques à Québec, l'Assemblée des Premières Nations du Canada a organisé une rencontre avec des représentants des peuples autochtones de l'hémisphère appelé le Sommet des peuples autochtones des Amériques, au mois de mars 2001. L'objectif de cette conférence consistait à formuler des recommandations à présenter aux chefs d'État et de gouvernement au Troisième Sommet sur les questions du développement économique et le lien entre les nouvelles écoles de pensée en économie et les droits de la personne. Les chefs d'État et de Gouvernement ont tenu compte de ces recommandations, mais l'initiative régionale la plus importante est sans aucun doute l'examen et la négociation de la Déclaration américaine relative aux droits des peuples autochtones, qui fait l'objet de discussions au sein de l'Organisation des États Américains depuis 1997.

Afin de réaliser les objectifs du Sommet de Québec, les délégués représentant les peuples autochtones à l'échelle de l'hémisphère ont participé à plusieurs séances spé-

PROGRÈS

Le Canada a versé 100 000 \$US en vue d'organiser un Sommet sur les femmes autochtones à Oaxaca, au Mexique, qui s'est tenu du 30 novembre au 4 décembre 2003. Le Sommet a été inauguré par Rigoberta Menchu, lauréate du prix Nobel de la paix. Le Sommet a réuni des représentants des peuples autochtones de l'hémisphère afin de discuter de stratégies en vue d'assurer le respect des droits des femmes autochtones.

ciales (avril 2001, mars 2002, novembre 2002, février 2003 et novembre 2003) organisées au bureau central de l'OEA, où le groupe de travail chargé de la Déclaration américaine relative aux droits des peuples autochtones prépare l'ébauche de cette déclaration et en discutent. Les gouvernements du Canada, des États-Unis, du Brésil, du Nicaragua et de la Finlande ont fourni des ressources afin d'assurer la large participation des représentants autochtones au processus.

Ces séances spéciales ont été des discussions ouvertes, transparentes et de haut niveau sur les éléments de l'ébauche de la Déclaration entre les dirigeants autochtones et les représentants des États membres. Parmi les sujets abordés au cours des séances, citons l'autodétermination, les formes traditionnelles de préservation de la culture et les droits aux terres et les droits territoriaux. Ces séances ont aussi permis d'examiner les progrès au niveau du droit national et international, de même que les doctrines et les pratiques concernant les formes traditionnelles d'appartenance, la terre, le territoire et les ressources naturelles. La première série de l'étape finale des négociations a commencé en 2003, et on organisera au moins une autre Rencontre spéciale du groupe de travail, au plus tard au mois de février 2004.

Parallèlement à l'élaboration de lois internationales sur le sujet, l'OEA a fait un pas en avant en ce qui concerne l'approbation de la future Déclaration américaine relative aux droits des peuples autochtones. Dans le groupe de travail du Conseil permanent, les représentants autochtones ont discuté, dans un milieu de confiance, avec les membres de délégations gouvernementales et ont mis en œuvre la résolution de l'Assemblée générale visant à entamer les négociations par le consensus. Ce forum et cette procédure ont permis de régler des différends importants dans un climat grandissant de confiance et d'en arriver à des ententes générales. Le Forum sur les questions autochtones des Nations Unies, la Banque mondiale, la Banque interaméricai-

ne de développement (BID) et d'autres organisations techniques et politiques s'affairent aussi à concevoir des mécanismes juridiques qui permettront d'examiner les droits autochtones aux niveaux mondial et régional.

Selon le Rapport sur le développement démocratique en Amérique latine du Programme de développement des Nations Unies (PNUD), il existe toujours de graves violations des droits de la personne, non pas à cause de mesures délibérées et planifiées des gouvernements, mais à cause de la difficulté à faire respecter la loi; le pire échec dans l'hémisphère est la discrimination à l'égard des peuples autochtones, malgré les progrès au niveau du droit interne à cet égard. Les peuples autochtones sont assujettis à un niveau élevé de discrimination et affichent un faible taux de participation et de représentation. Par exemple, le pourcentage d'Autochtones dans la chambre-basse au Pérou se situe à 0,8 (1 sur 120), à 3,3 en Équateur (4 sur 121) et à 26,2 en Bolivie (34 sur 130), pourcentages qui ne correspondent pas aux pourcentages d'Autochtones dans ces pays.

En matière de santé, il est important de noter l'Initiative concernant la santé des peuples autochtones, laquelle est appuyée par l'Organisation panaméricaine de la santé depuis 1993, qui collabore avec les peuples autochtones afin d'améliorer leur état de santé et leur bien-être. Dans le cadre de cette initiative, on consulte continuellement les peuples autochtones dans un esprit de participation et de réciprocité. Voici quelques-unes des réalisations de l'initiative : collecte, analyse et diffusion d'information scientifique et technique sur l'état de santé des peuples autochtones de la région; établissement d'un réseau international de personnes responsables des affaires des peuples autochtones; le Agreement with the Indigenous Parliament of the Americas (Entente avec le Parlement autochtone des Amériques), qui a établi des politiques nationales et qui appuie la cause de la santé des Autochtones; et une subvention à l'Institut indianiste interaméricain afin qu'il prépare un document sur les groupes ethniques dans



Faire participer les peuples autochtones à la société des pays de l'hémisphère est une condition indispensable au renforcement continu des droits de la personne, des démocraties, des économies et des civilisations.

ESTIMATION DE LA POPULATION AUTOCHTONE DANS LES AMÉRIQUES

Source : *The Health of Indigenous Peoples. Compilé par Ethel (Wara) Alderete* Organisation mondiale du commerce (OMC), 1999.

%	Pays	Pop. autochtone (millions)	%
Plus de 40 %	Bolivie	4,9	71
	Guatemala	5,3	66
	Pérou	9,3	47
	Équateur	4,1	43
5%-20%	Belize	0,029	19
	Honduras	0,70	15
	Mexique	12,0	14
	Chile	1,0	8
	El Salvador	0,4	7
	Guyana	0,045	6
	Panamá	0,14	6
	Suriname	0,03	6
	Nicaragua	0,16	5
1%-4%	Guyane française	0,004	4
	Paraguay	0,10	3
	Colombie	0,60	2
	Venezuela	0,40	2
	Jamaïque	0,048	2
	Canada	0,35	1
	Costa Rica	0,03	1
	Argentine	0,35	1
0,01 % - 0,9 %	États-Unis	1,6	0,65
	Bésil	0,3	0,20

les Amériques. En général, les efforts ont permis de sensibiliser la population aux besoins en santé des populations autochtones et à susciter l'intérêt des gouvernements à l'égard des préoccupations des peuples autochtones en matière de santé.

DÉFIS

Faire participer les peuples autochtones à la société des pays de l'hémisphère est une condition indispensable au renforcement continu des droits de la personne, des démocraties, des économies et des civilisations. Il est d'une importance vitale de renforcer la protection des droits de la personne des Autochtones, car ces gens ont été victimes de trop de mauvais traitements parce qu'ils comprennent mal le système et que celui-ci ne leur est pas familier. Bien que l'on ait réalisé des progrès, il est nécessaire d'accroître la participation des communautés et des organisations autochtones dans le but de promouvoir un dialogue ouvert entre

eux et les gouvernements et de poursuivre le travail en vue de mettre en œuvre les mandats du Sommet. La Déclaration américaine relative aux droits des peuples autochtones deviendra l'outil le plus important dans la défense et la protection de ces droits.

Les progrès réalisés vis-à-vis des politiques autochtones ne devraient pas détourner l'attention des problèmes traditionnels et des nouveaux défis résultant du progrès. Les lacunes dans de nombreux domaines sociaux (santé, éducation, communications, etc.), qui sont sous les moyennes nationales et les normes internationales, démontrent l'effet tenace de la discrimination historique. Qui plus est, à mesure que les peuples autochtones obtiennent le droit à leur autonomie, terres et ressources, ils devront lier leurs traditions et valeurs aux systèmes économiques nationaux et internationaux, à l'économie monétaire et à l'économie de marché, à la mondialisation des médias et aux demandes de leurs jeunes.

17. Diversité culturelle

→ MANDATS

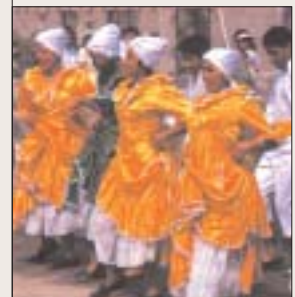
Au Troisième Sommet des Amériques, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé que l'on tienne une réunion ministérielle ou de haut niveau, avec l'appui du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) de l'Organisation des États Américains (OEA), dans le but d'examiner la question de la diversité culturelle dans la perspective de renforcer la coopération dans l'hémisphère. Ils se sont aussi engagés à créer un milieu qui favoriserait la perception et la compréhension de la diversité culturelle et linguistique dans les pays des Amériques, et ce, de différentes façons, à l'aide des nouvelles technologies de communication et de l'Internet.

De plus, les participants au Sommet ont convenu de renforcer les partenariats et d'encourager l'échange d'information sur l'importance de la diversité linguistique et culturelle dans l'hémisphère comme moyen de promouvoir davantage l'acceptation, la compréhension et le respect chez les peuples de la région. Les participants au Sommet ont accepté de favoriser les efforts conjoints avec les organisations de la société civile pour mettre en œuvre et appuyer les politiques, les plans et les programmes dans le but de renforcer le rétablissement, la conservation, le maintien, la récupération, l'accès et la compréhension du patrimoine culturel de l'hémisphère, de même que la recherche et les études à cet égard.

Conscients de l'importance de ce sujet, et selon le mandat du Sommet, les ministres et les hautes autorités de la culture de l'hémisphère ont tenu leur première réunion à Carthagène les 12 et 13 juillet 2002, au cours de laquelle ils ont affirmé de nouveau que la diversité culturelle de la région est une source de richesse pour ces sociétés. Il ont également énoncé que le respect et la compréhension de

la diversité contribueront au dynamisme social et économique et seront des facteurs positifs quant à la promotion de la saine gestion publique, la cohésion sociale, le développement humain, les droits de la personne et la coexistence pacifique dans l'hémisphère.

Quelques mois plus tard, les 185 membres de l'UNESCO (Organisation des



PROGRÈS

L'OEA a préparé et met à jour continuellement un dossier permanent sur les programmes regroupés de la culture, lequel comprend des programmes que les ministres et les autorités de la culture désirent communiquer à leurs collègues. Ce dossier s'avère la pierre angulaire de la stratégie de coopération horizontale au sein des autorités culturelles, coordonnée par l'OEA. Au titre de cette stratégie, le premier atelier d'échange de connaissances sur « la diversité culturelle, l'emploi et l'échange jeunesse » a eu lieu, lequel est basé sur le programme Jeunesse Canada au travail, que ce pays a fourni à la préparation du dossier permanent. L'atelier s'est tenu du 27 au 31 octobre 2003, sous l'égide du ministère du Patrimoine canadien et du Secrétariat général de l'OEA. On compte parmi les participants des représentants de la culture d'Antigua-et-Barbuda, du Chili, de la Colombie, de la Dominique, du Salvador, du Guatemala, du Mexique, du Nicaragua, du Pérou, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Au cours de l'atelier, tous les participants ont préparé des profils de projets visant à transférer sélectivement l'expérience canadienne à chacune de leurs réalités nationales. Cet atelier correspondait au plan de travail du CIC, dans lequel on exige également de tenir des ateliers d'échange au Mexique et au Honduras, lesquels sont maintenant en cours d'élaboration.

La Déclaration et le Plan d'action de Carthagène, signés par les ministres de la culture, représente le guide que les Amériques suivront pour accroître la coopération relativement à la diversité culturelle et établir une relation plus dynamique et efficace entre les pays de l'hémisphère.

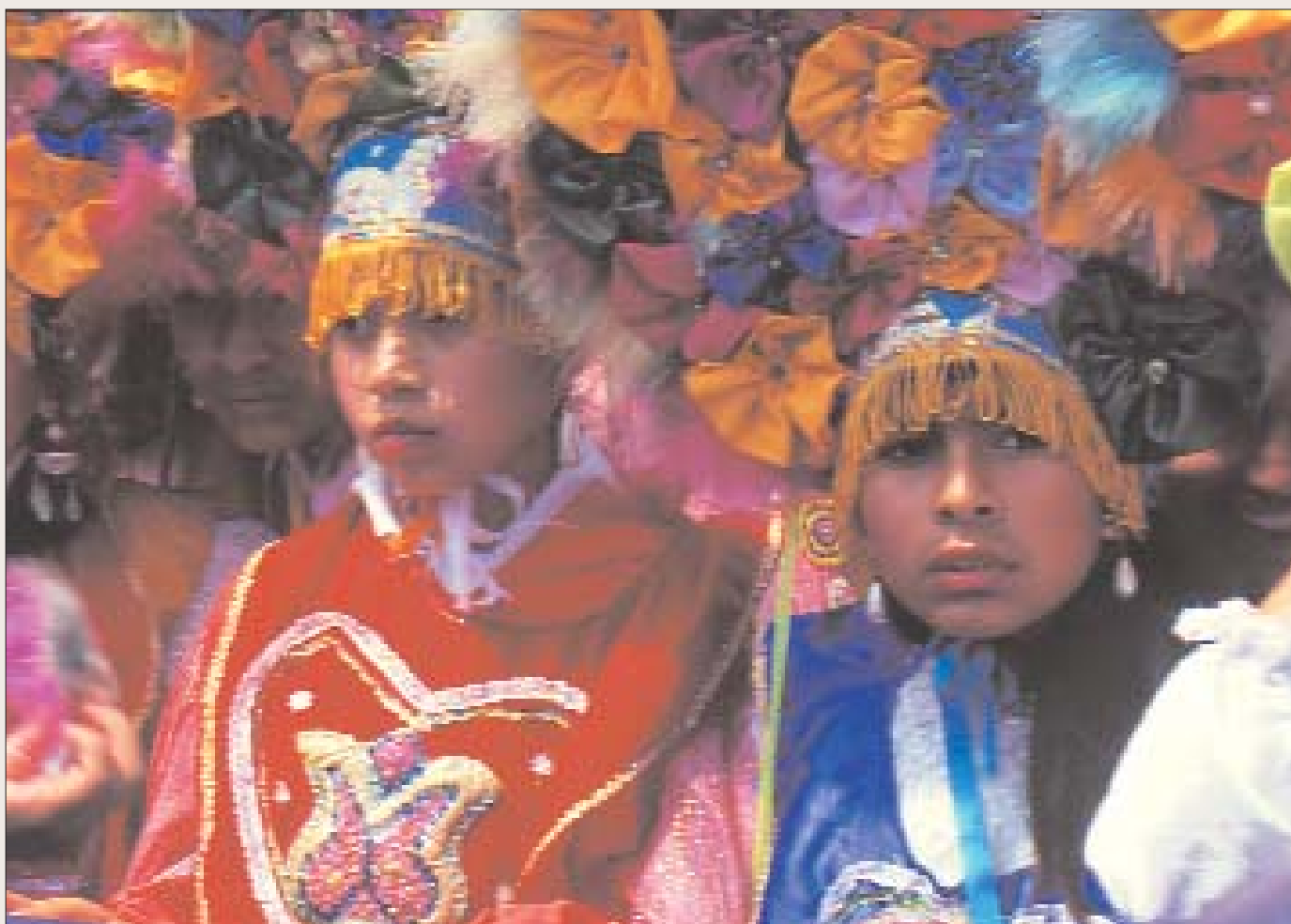
Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) ont adopté la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, qui sert de charte de navigation universelle pour les politiques culturelles. Bien que la déclaration définisse la voie que les États doivent suivre pour garantir la proposition que la diversité culturelle est le patrimoine commun de l'humanité, la Déclaration et le Plan d'action de Carthagène, signés par les ministres de la culture, représente le guide que les Amériques suivront pour accroître la coopération relativement à la diversité culturelle et établir une relation plus dynamique et efficace entre les pays de l'hémisphère.

Pour citer le directeur général de l'UNESCO, Koichiro Matsuura, la diversité culturelle signifie : « reconnaître et promouvoir le pluralisme culturel au sens le plus large du terme ». Les pays des Amériques n'y font pas exception, en plus de signifier pluralisme, tolérance et respect des valeurs culturelles partagées, la diversité culturelle suppose, comme l'a cité Matsuura, la garantie de la paix.

Cet énoncé prend une nouvelle signification dans un monde globalisé et interdépendant qui dépasse les limites des frontières, des classes sociales, des races, des sexes, de l'âge et de la religion. Le secrétaire général de l'OEA, Cesar Gaviria, dans son discours à Carthagène, a interprété ce que comprennent la population et les gouvernements de l'hémisphère lorsqu'il est question de mettre en oeuvre des politiques et des activités dans ce domaine, comme suit : « dans un contexte multilatéral, il y a toujours possibilité d'un échange fructueux d'expérience, de partenariat et d'une mesure collective ».

Les ministres de la culture se sont penchés sur deux questions fondamentales pendant la première réunion : les défis que pose la globalisation par rapport à la diversité culturelle et la relation entre la culture et le développement. Voilà deux sujets qui sont omniprésents dans la Déclaration et le Plan d'action de Carthagène. Dans le but d'améliorer davantage le dialogue interaméricain sur ces questions et d'autres liées à la culture, et conformément au mandat des Sommets des Amériques et aux accords conclus durant les réunions ministérielles, on a créé, grâce au Plan d'action de Carthagène, le Comité interaméricain sur la culture (CIC) dont les membres se sont réunis pour la première fois en septembre 2003 à Mexico.

Quant à la création d'un milieu où on reconnaît et on comprend la diversité culturelle et linguistique des pays des Amériques, au moyen de nouvelles technologies, on a établi un forum de dialogue électronique qui permettra aux membres du Comité interaméricain sur la culture d'être en constante communication. De plus, on examine la possibilité de créer un observatoire interaméricain des politiques culturelles, qui aura comme mandat de compiler et de diffuser de l'information spécialisée sur le secteur culturel, de promouvoir la recherche sur les politiques culturelles et la diversité culturelles et de concevoir des indicateurs pour mesurer l'incidence de ces politiques. L'observatoire permettrait d'améliorer la conception des politiques culturelles et aiderait à leur faire une place plus importante parmi les nombreuses politiques en matière de



développement. Grâce à cette mesure, l'hémisphère sera bien en mesure de continuer la promotion du respect et de la compréhension de la diversité culturelle, conformément au mandat du Sommet des Amériques.

L'OEA coordonne actuellement la stratégie de coopération horizontale entre les ministères et les autorités de la culture (voir case « Une expérience réussie »), conformément au mandat du Sommet qui vise à favoriser une coopération plus efficace et dynamique entre les pays de l'hémisphère et à contribuer au dialogue interculturel.

Pour remplir son mandat découlant du Sommet des Amériques, celui de renforcer les partenariats et d'encourager l'échange d'information sur l'importance de la diversité linguistique et culturelle avec les organisations de la société civile, on a conçu un forum virtuel pour la consultation avec la société civile

comme moyen de promouvoir la participation des organisations de la société civile à l'établissement des priorités et à la création des mesures de promotion de la diversité culturelle dans l'hémisphère. On doit remarquer que, dans le contexte de la première réunion des ministres de la culture à Carthagène, la réunion plénière consistait de 20 représentants de la société civile qui ont rencontré quatre ministres pour définir et discuter des stratégies de coopération pour formuler des politiques dans ce secteur.

En outre, il est important de noter la coopération entre les organismes qui a été établie dans les Amériques sur la diversité culturelle, au moyen de diverses réunions entre l'OEA, l'Agence espagnole de la coopération internationale (AECI), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque mondiale, le Centre régional pour le développement de livres en Amérique latine et les

« Nous reconnaissons que les politiques culturelles gouvernementales qui préservent et stimulent la diversité culturelle sont des conditions essentielles au développement social et économique de nos pays et qu'elles sont un moyen clé de lutter contre la pauvreté et en faveur de l'amélioration de la qualité de la vie. Dans ce sens, nous reconnaissons la nécessité d'accorder une plus grande valeur aux politiques culturelles dans les programmes de politique nationale des pays du Continent.

DÉCLARATION DE CARTAGENA DE INDIAS, PREMIÈRE RÉUNION INTERAMÉRICAINNE DES MINISTRES ET DES AUTORITÉS DE LA CULTURE, 2002

Caraïbes (CERLALC), le Conseil international des monuments et des sites, section des États-Unis (ICOMOS), la Fondation nationale des arts, la Organization of Ibero-American States, la Convention Andres Bello (CAB), l'UNESCO, le Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) et la Fédération internationale de conseils des arts et d'agences culturelles (FICAAC). Plusieurs de ces organisations ont adopté la « stratégie de coopération culturelle entre organismes » dans le contexte de la réunion ministérielle de Carthagène, à l'appui des engagements liés à la promotion et au respect de la diversité culturelle dans les Amériques.

DÉFIS

L'idée que la culture est un « aspect oublié du développement » est de plus en plus courant dans la région. Pour cette raison, les pays des Amériques doivent se concentrer sur la diversité culturelle dans le cadre des stratégies de développement nationales, sous-régionales et de l'hémisphère. En outre, ils doivent se pencher sur les industries culturelles, le commerce de biens culturels, les droits de propriété intellectuelle et la conception et la mise en œuvre, pour l'hémisphère,

d'un mécanisme d'élimination du trafic illicite de biens culturels, questions que l'on doit noter lors du processus de libéralisation économique et de négociations commerciales.

De plus, à l'échelle nationale, il est important d'accorder aux institutions et politiques culturelles la priorité qu'elles méritent, c'est-à-dire que l'on doit leur accorder les ressources nécessaires pour qu'elles puissent accomplir leurs tâches, et de promouvoir une coordination efficace entre les organismes s'intéressant à la mise en œuvre de politiques et de stratégies de promotion et de respect de la diversité culturelle.

Enfin, il importe de renforcer l'utilisation de nouvelles technologies de communication et de l'Internet lors de l'établissement de partenariats, de l'échange d'information et de la stimulation de la compréhension de la diversité culturelle de l'hémisphère. On traitera de ces questions lorsque l'Observatoire interaméricain des politiques culturelles sera formé et au moment de poursuivre la stratégie de coopération horizontale, laquelle se concentrera dans l'avenir sur l'analyse des systèmes d'information et des projets liés à la protection du patrimoine culturel.

Les pays des Amériques doivent se concentrer sur la diversité culturelle dans le cadre des stratégies de développement nationales, sous-régionales et de l'hémisphère.



18. Les enfants et les jeunes

→ MANDATS

Au Sommet de Québec en 2001, les dirigeants des Amériques ont reconnu que le développement, la protection et la participation des enfants et des jeunes de la région sont essentiels à l'atteinte de leur plein potentiel. Ils ont abordé le sujet dans le cadre de plusieurs thèmes des Sommets des Amériques. Dans la section sur les enfants et les jeunes du Plan d'action, on mentionne que la tenue de conférences est de rigueur pour étudier le bien-être des enfants et des jeunes des Amériques et traite du problème du rapt international d'enfants par l'un des parents. Ces mêmes dirigeants ont aussi pris conscience des rôles de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), de l'Institut interaméricain de l'enfant et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme dans la promotion des droits des enfants et des jeunes.

Les pays ont pris la responsabilité d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes intersectoriels pour protéger les droits des enfants et des jeunes et pour veiller à ce que la mise en oeuvre et l'observation des droits soient efficaces. Pour s'assurer du bien-être des enfants, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEALC) a examiné les signes de malnutrition infantile chronique dans son rapport de 2002-2003 sur le Panorama social de l'Amérique latine (Social Panorama of Latin America: 2002-2003). Au cours de la dernière décennie, le nombre d'enfants dont le poids est insuffisant est passé de 13-14 p. cent à 8-9 p. cent, tandis que la malnutrition chronique a subi une baisse, passant d'une moyenne de 23-24 p. cent à 18-19 p. cent. Même si ces tendances au niveau de la santé s'améliorent, les chiffres démontrent aussi que le nombre de cas de croissance freinée reste élevé dans plu-

sieurs pays. Plus de 20 p. cent des enfants qui sont âgés de moins de cinq ans sont trop petits par rapport à leur âge, en Bolivie, au Salvador, au Guatemala, en Guyana, en Haïti, au Honduras, dans les régions rurales du Mexique, au Nicaragua et au Pérou. Le taux de malnutrition infantile chronique était bas (5 p. cent ou moins) dans trois pays seulement : le Chili, le Costa Rica et Trinité-et-Tobago. La gravité de cette condition tient au fait que les effets cumulatifs d'une mauvaise nutrition et d'un manque de substances nutritives durant les années les plus critiques du développement physique et psychomoteur d'un enfant sont en grandes parties irréversibles.

L'OPS aide les pays à renforcer et à mettre en oeuvre les politiques publiques pour s'assurer du bien-être et du développement intégral des enfants et des adolescents. La stratégie de la Prise en charge intégrée



Au cours de la dernière décennie, le nombre d'enfants dont le poids est insuffisant est passé de 13-14 p. cent à 8-9 p. cent, tandis que la malnutrition chronique a subi une baisse, passant d'une moyenne de 23-24 p. cent à 18-19 p. cent.

des maladies de l'enfant (PCIME) est une initiative mise en œuvre dans 17 pays ayant pour but de former les travailleurs de la santé, situés dans les régions ayant un taux de mortalité infantile élevé, dans le domaine des soins prénataux et des soins d'enfants. Selon l'OPS, on a déjà sauvé des dizaines de milliers de vies grâce à ce programme.

De plus, l'OPS aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes visant à améliorer le soutien social et institutionnel pour la santé et la croissance générales des adolescents. Elle travaille notamment à l'élaboration de programmes nationaux de santé visant les adolescents et la promotion des droits au nom et avec la collaboration des adolescents, afin de promouvoir un milieu et un mode de vie sains pour les jeunes.

L'un des mécanismes que l'OPS a créés pour les jeunes et les adultes est un projet intitulé ADOLEC/BIREME (<http://www.adolec.org>). Ce dernier met à la disposition des personnes qui s'intéressent à la santé des adolescents une bibliothèque virtuelle sur la santé, y compris des rapports, des articles, des résultats de recherches et des expé-

riences vécues. L'Argentine, le Brésil, le Costa Rica, le Honduras, le Mexique et le Nicaragua ont des pages Web et des forums interactifs pour les jeunes.

Plus de 100 juges, procureurs, avocats, législateurs et universitaires de l'Argentine, du Chili et de l'Uruguay se sont réunis pour participer à une table ronde sur le statut légal et les droits des enfants et des adolescents en vertu du régime interaméricain, tenue le 8 mai 2003 à Montevideo en Uruguay. La réunion a eu lieu en raison du « Consulted Opinion OC-17/2002 » publié le 28 août 2002 par la Cour interaméricaine à la suite de la pétition de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui portait sur les « Droits de la personne et la condition juridique des enfants ». L'Institut interaméricain des enfants a donné un soutien technique à la demande de la Cour interaméricaine. Cette table ronde a servi de formation aux personnes impliquées dans l'exercice de la justice, suivant les obligations énoncées dans la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU, et ce, comme le précise le mandat du Sommet de Québec.

Selon les 18 rapports nationaux soumis au Groupe de suivi du Sommet, en juillet 2003, l'Argentine, le Chili, la Colombie et l'Uruguay avaient rédigé un compte rendu sur la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU. De plus, la Red de Información Jurídica (RIJ) a produit une annexe intitulée Systématisation des normes internationales et nationales relativement à la protection des droits des enfants et des adolescents dans les pays sud-américains, qui présente en détail l'incorporation des droits des enfants et des jeunes dans leurs lois nationales. (www.cajpe.org.pe/rij/) L'Institut interaméricain des enfants a également mis au point un prototype de politiques publiques qui a une importante incidence sur les enfants, en plus d'avoir rédigé un manuel d'application.

Afin de remplir le mandat du Sommet de Québec, c'est-à-dire de réduire le nombre de cas de rapt international d'enfants par l'un des parents, l'Institut interaméricain des

PROGRÈS

Le Bureau international du travail (BIT) et l'Union interparlementaire ont publié un manuel intitulé « Eliminating the Worst Forms of Child Labor: A practical guide to ILO Convention No. 182. » (éliminer les pires formes de travail des enfants : un guide sur la convention 182 du BIT), qui souligne un programme élaboré par l'organisation non gouvernementale (ONG) Casa de la Esperanza à Panama et à Colon au Panama. Cette ONG a un programme intégré pour les enfants et les parents qui vise à leur fournir une bonne nutrition et les soins de santé primaires, des programmes éducatifs pour enfants et une formation technique pour les adultes et adolescents afin d'accroître leur capacité de gagner un revenu. La Casa de la Esperanza travaille en collaboration avec différents organismes gouvernementaux et plusieurs organisations qui offrent des services sociaux. Grâce à ce réseau, les enfants et leurs parents pourront accéder plus facilement à une gamme de services de soutien.

enfants a organisé une réunion gouvernementale d'experts sur le rapt international de mineurs par l'un des parents, qui a eu lieu à Montevideo, en Uruguay, les 12 et 13 août 2002. Le but de la réunion était d'examiner l'application internationale des outils réglementaires relativement au rapt international de mineurs par l'un des parents et de mener une analyse de l'état actuel de ce phénomène dans les Amériques. (www.iin.oea.org)

Le rapport sur la condition des enfants publié par l'UNICEF note que le but pour les enfants et les jeunes n'est pas simplement d'accroître leur participation mais d'optimiser leurs possibilités de participation significative (www.unicef.org) dans tous les domaines de la vie. Une recherche récente réalisée par la Banque interaméricaine de développement démontre que les jeunes qui font du bénévolat sont plus susceptibles de devenir des citoyens actifs : voter, participer à des groupes de citoyens et faire des dons à titre philanthropique. Le taux de réussite scolaire et économique de ces jeunes est aussi plus élevé et ils courent 50 p. cent moins de risques d'utiliser des drogues, de consommer excessivement de l'alcool ou de décrocher. Des services à l'intention des jeunes et des groupes de conservation privés et publics ont été établis dans certains pays, dont le Brésil, le Chili et le Mexique. D'autres pays, tels que l'Argentine, la Colombie et les États-Unis, se servent de l'apprentissage de services comme le principal outil de réforme pédagogique pour relier les objectifs scolaires à l'apprentissage pratique orienté sur la collectivité.

DÉFIS

Un des principaux défis de l'hémisphère est celui de lutter contre les pires formes de travail des enfants. Parmi les plans nationaux en vigueur pour lutter contre le travail des enfants, citons : la sensibilisation du public, les lois, la mise à exécution, l'éducation et le soutien des enfants et de leurs familles. Le manuel du BIT indique aussi que les mesures isolées et dispersées des programmes nationaux pourraient avoir très peu d'effet et ainsi être nuisibles. Pour lutter



contre le travail des enfants, le BIT recommande d'inclure le travail des enfants comme sujet fondamental dans les politiques et les objectifs de développement intégral des pays.

L'Institut interaméricain des enfants énonce divers défis sur lesquels il centre son travail, y compris une meilleure systématisation des rapports des pays au comité de suivi sur les droits de l'enfant, la coordination des mesures au profit des jeunes et la mise en place d'un système national pour jeunes dans tous les États membres, particulièrement pour les cas liés aux jeunes et aux adolescents qui impliquent de multiples pays de la région, notamment :

- l'appropriation illégale de mineurs par l'un des parents
- l'adoption internationale
- l'enlèvement d'enfants et d'adolescents
- le trafic des enfants et des adolescents
- l'exploitation sexuelle commerciale et non commerciale des enfants
- la violation des droits des enfants et des adolescents lorsque l'un de leurs parents se trouve dans un autre pays

Comme groupe vulnérable, les enfants et les jeunes font partie de toutes les sociétés; on met ainsi au défi les gouvernements afin qu'ils fournissent une protection et des ressources pour veiller au bien-être des enfants et des jeunes.

Comme groupe vulnérable, les enfants et les jeunes font partie de toutes les sociétés; on met ainsi au défi les gouvernements afin qu'ils fournissent une protection et des ressources pour veiller au bien-être des enfants et des jeunes.

19. Connectivité

→ MANDATS

L'Énoncé sur la connectivité est un document unique de l'histoire moderne des Sommets, qui a été conçu comme énoncé politique global pour aborder ce nouveau concept. Dans cet énoncé, on reconnaît que la région entreprend une transformation historique et qu'elle a un besoin très élargi d'accéder aux connaissances et d'améliorer l'échange d'information. On traite des mandats relatifs à la connectivité du Sommet de Québec dans deux composantes : l'Énoncé sur la connectivité et la section sur les télécommunications du Plan d'action du Sommet de Québec dans laquelle on demande aux gouvernements de s'engager à élaborer et à mettre en œuvre un programme pour la connectivité dans l'hémisphère. Bien que distincts, ils se complètent et ont pour but de fournir un cadre politique dans lequel on peut prendre connaissance et comprendre les mandats sur la connectivité relativement à des questions précises énoncées dans tout le Plan d'action. On se penche sur la question de la connectivité dans cinq sections thématiques du Plan d'action : les télécommunications, la section Sciences et technologie des mandats pédagogiques; la santé; l'égalité des sexes et le peuple autochtone. L'un des buts de l'énoncé sur la connectivité est d'insister sur le fait qu'il ne faut pas associer cette question seulement au domaine des télécommunications, mais la considérer comme un concept multidisciplinaire, ayant de nombreuses facettes qui vont au-delà des questions conventionnelles sur l'infrastructure.

Comme suite au mandat du Sommet visant à élaborer et à mettre en œuvre un programme pour appuyer un objectif de connectivité pour l'hémisphère, les pays qui travaillent dans le contexte de la Commission interaméricaine des télécom-

munications (CITEL) ont rédigé une ébauche du Programme pour la connectivité des Amériques et Plan d'action de Quito (ACAPAQ). Le document est conçu pour aider les pays à rédiger des ébauches de stratégies nationales, régionales et sous-régio-

nales afin de réduire le fossé numérique et d'accélérer le processus de formation de sociétés axées sur les connaissances. On traite de trois composantes fondamentales dans le programme : l'infrastructure, l'usage et le contenu. Dans le document, on demande à tous les pays des Amériques d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie de connectivité nationale.

Au Sommet, le Canada a annoncé la création de l'Institut pour la connectivité dans les Amériques (ICA). Le rôle de l'ICA consiste à guider, à faciliter et à promouvoir le développement et l'adoption rapides de la connectivité à travers le continent. Il met l'accent sur les approches régionales et incite les gouvernements à travailler avec les institutions internationales, les secteurs public et privé, les institutions universitaires et la société civile. L'Institut comble une lacune importante en facilitant la coordination, la collaboration et la mise en commun des efforts dans les pays; il favorise activement les partenariats stratégiques et le financement, et offre son leadership et son appui aux fournisseurs et aux parties intéressées. Le Canada a fourni 20 millions de dollars CAN à l'Institut. (Gouvernement du Canada, *Engagements pris, engagements tenus*, Le rôle joué par le Canada à la présidence des Sommets des Amériques. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2003)

La plupart des pays de la région ont élaboré des stratégies nationales pour s'intégrer eux-mêmes dans la société de l'information mondiale. Le Brésil, le Mexique, le Chili, le Paraguay, l'Uruguay et les Bahamas, pour n'en nommer que quelques-uns, ont établi une autorité nationale qui agit à titre d'organisme de coordination. Cette étape est cruciale à la réussite de toute stratégie nationale de connectivité en raison de sa nature transversale. Toutefois, le fossé numérique se creuse toujours. Les recherches qu'a menées la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ont démontré qu'environ 70 p. cent des 15 p. cent des

gens les mieux nantis de la population de l'Amérique latine et les Caraïbes auront accès à Internet d'ici 2004, comparative-ment à une estimation de 10 p. cent pour la connectivité dans toute la région. Selon le Digital Divide Network, 41 p. cent de la population mondiale branchée vit aux États-Unis et au Canada, et seulement 4 p. cent vit en Amérique du Sud. (CEPALC, *Plan de mise en oeuvre d'une société de l'information dans l'Amérique latine et les Caraïbes 2003; tendances Internet mondiales pour le premier trimestre de 2001*)

Compte tenu que le Programme pour la connectivité exige que les pays élaborent des stratégies nationales, la Colombie a élaboré un programme national pour la connectivité afin de s'engager sur la voie de la société de l'information.

Parmi les mesures que la Colombie a prises pour s'attaquer aux nombreux volets de la connectivité, citons la modernisation et l'expansion de l'infrastructure des télécommunications dans les milieux urbain et rural. Au cours du dernier trimestre de 2002, on a attribué des contrats pour l'élaboration de programmes de téléphones et de téléc centres en communauté rurale. Cinq cents (500) téléc centres situés dans 356 municipalités seront installés et exploités. Dans ces centres, on retrouvera six ordinateurs branchés à Internet, des téléphones, des photocopieurs, des télécopieurs, un numériseur et une salle de formation. Grâce à ces centres, les gens pourront se brancher aux écoles, aux universités et aux organismes du gouvernement. On a prévu un investissement de 112 millions de dollars pour ce programme, dont 1,3 million d'habitants pourront en tirer avantage. (Gouvernement de Colombie, *Rapport national sur la mise en oeuvre et le suivi des mandats du plan d'action de Québec : novembre 2002 – mars 2003*, (7 avril 2003).

Vilma Almendra, Indienne paez de la Colombie, est chargée de coordonner le service d'information (ou le téléc centre) de la collectivité dans la ville de Santander de



Au Sommet, le Canada a annoncé la création de l'Institut pour la connectivité dans les Amériques (ICA). Le rôle de l'ICA consiste à guider, à faciliter et à promouvoir le développement et l'adoption rapides de la connectivité à travers le continent. Il met l'accent sur les approches régionales et incite les gouvernements à travailler avec les institutions internationales, les secteurs public et privé, les institutions universitaires et la société civile.

Quilichao au sud-ouest de la Colombie. Le télécentre — à la fois café Internet, bibliothèque et lieu de rencontre — est situé au bureau principal de l'ACIN (Asociación de Cabildos Indígenas del Norte del Cauca [Association des conseils de gestion autochtones du nord du Cauca]). Ce télécentre est l'un de trois services d'information équipés d'Internet au sud-ouest de la Colombie lequel est appuyé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada. Le projet est cogéré par le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) et la Autonomous Western University Corporation, tous deux présents en Colombie. Le télécentre sert également de cyberportail à l'ensemble de la communauté autochtone. Dans leur immense majorité, ces personnes n'ont ni ordinateur ni téléphone. Les membres du personnel du télécentre offrent également de l'aide à ceux qui font des recherches d'emploi, préparent des curriculum vitæ, envoient des messages électroniques personnels, font des photocopies et produisent des affiches et des tracts. (Article d'actualité de l'ICA, 15 avril 2003)

C'est à la deuxième phase du programme de téléphones et de télécentres en communauté rurale que des centres d'appel seront mis en place et exploités dans 3 000 milieux ruraux qui n'ont pas ce service présentement, dont 1,6 million de Colombiens de 737 municipalités en tireront avantage. On s'attend à ce que l'investissement pour ce programme s'élève à 38 000 millions de dollars américains. Les premières installations de ces programmes ont débuté en avril 2003 et se poursuivent toujours.

En vue de coordonner les activités de connectivité des différents organismes et institutions des Amériques, le Secrétariat au processus des Sommets des Amériques, en conjonction avec le Secrétariat de la CITEI, a formé un groupe inter-organisme ad hoc sur la connectivité. Le groupe comprend des institutions multilatérales qui travaillent sur des questions relatives à la connectivité. Il a engagé l'OEA, l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement

(AICD), la Banque interaméricaine du développement (BID), la Banque mondiale, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et l'Institut pour la connectivité dans les Amériques (ICA). Le groupe se rencontre de façon non officielle depuis janvier 2003 pour commencer à échanger de l'information sur leurs activités touchant la connectivité. Le groupe a trois objectifs : définir et classer les projets de connectivité en cours dans les Amériques, trouver les lacunes et les chevauchements d'activité et élaborer des projets et un programme de sensibilisation pour que les organisations et organismes sous-régionaux s'engagent à remplir le mandat du Sommet.

Concrétiser le projet de connectivité présente un défi, car il faudra aborder cette question dans une optique beaucoup plus large que celle des télécommunications. Ce point de vue global signifie qu'il faut élargir la portée des programmes à la fois institutionnels et nationaux afin de s'assurer que ceux-ci incluent le secteur public, les institutions nationales, régionales et internationales, les organismes de réglementation et les compétences fonctionnelles, le monde universitaire, le secteur privé et la société civile. On peut se servir de la connectivité dans de nombreux domaines d'application, notamment l'agriculture et le développement rural, l'éducation, la santé, les Autochtones et les sciences et technologie. L'utilisation des nouveaux outils de la société de l'information dans tous les secteurs mènera à l'amélioration des possibilités économiques et contribuera à réduire la pauvreté de la population des Amériques.

Concrétiser le projet de connectivité présente un défi, car il faudra aborder cette question dans une optique beaucoup plus large que celle des télécommunications.



20. *Suivi du Plan d'action*

→ MANDATS

Lors du Troisième Sommet des Amériques, tenu à Québec, les dirigeants ont reconnu le rôle prépondérant que jouent les gouvernements dans la mise en œuvre du Plan d'action. Ils ont chargé leurs ministres respectifs d'appuyer la mise en œuvre des mandats et de rendre compte des progrès accomplis. La section « Suivi du Plan d'action » porte sur deux composantes essentielles dans la mise en œuvre des mandats des Sommets : *Gestion des Sommets et mise en œuvre et financement*.

En ce qui concerne la **gestion des Sommets**, les mandats comprennent la création d'un Groupe de suivi du Sommet (GSS), d'un comité d'administration et d'un Conseil exécutif; le rôle de l'OEA en tant que secrétariat technique au processus des Sommets; l'approfondissement des partenariats et la coordination entre le processus des Sommets et ses institutions partenaires; la mise à contribution de la société civile, y compris le secteur des affaires et le secteur bénévole à l'appui des mandats des Sommets.

En ce qui concerne la **mise en œuvre et le financement**, les mandats abordent la coordination à l'intérieur du système interaméricain, notamment entre les institutions partenaires et le GSS; la participation des dirigeants des institutions partenaires au processus; le soutien financier continu des initiatives par les institutions partenaires et les banques multilatérales de développement (BMD); le rôle du Comité de l'OEA sur la gestion des sommets interaméricains et la participation de la société civile aux activités de l'OEA en tant que forum favorisant la contribution de la société civile au processus des Sommets. En outre, les mandats abordent le renforcement et la réforme de l'OEA pour soutenir le processus des Sommets en tant que secrétariat technique et pour soutenir les réunions ministérielles et sectorielles; la création d'un fonds particulier pour financer les activités du GSS; des recommandations de l'OEA au GSS sur des moyens de permettre à la société civile de contribuer au suivi et à la mise en œuvre des mandats des Sommets; et le développement de mécanismes pour assurer la diffusion de l'information sur le processus des Sommets.

La section « Suivi du Plan d'action » porte sur deux composantes essentielles dans la mise en œuvre des mandats des Sommets : *Gestion des Sommets et mise en œuvre et financement*.



Le ministre des Affaires étrangères, l'honorable Bill Graham (à droite), remet un inukshuk à son homologue argentin, Rafael Bielsa, lors de la cérémonie de passation de la présidence du processus des Sommets des Amériques, à l'occasion de la XXIXe réunion du GSS, tenue le 9 juin 2003, à Santiago, Chili.

GESTION DES SOMMETS

Le Canada a accédé à la présidence du processus des Sommets en novembre 1999 et a été l'hôte du Troisième Sommet des Amériques qui s'est tenu à Québec en 2001. En sa qualité d'hôte du prochain Sommet des Amériques, l'Argentine a hérité de la présidence du processus et, du même coup, de celle du Groupe de suivi du Sommet (GSS). La cérémonie de passation de la présidence s'est déroulée le 9 juin 2003, pendant la réunion ministérielle qui a eu lieu à l'Assemblée générale de l'OEA, à Santiago, au Chili. Le Mexique assume la présidence des préparations en vue du Sommet extraordinaire des Amériques qui se tiendra les 12 et 13 janvier 2004 à Monterrey, au Mexique.

Le Plan d'action de Québec a davantage institutionnalisé la structure administrative du processus du Sommet en renforçant le GSS grâce à la création d'un Conseil exécutif

(CÉ) et d'un Comité directeur (CD).

Les gouvernements assument le rôle principal relativement à la mise en œuvre du Plan d'action, et le GSS représente leur responsabilité collective vis-à-vis du contrôle de la mise en œuvre des mandats du Sommet et de la préparation des Sommets à venir. Le GSS est composé des 34 gouvernements démocratiquement élus des pays de l'hémisphère, qui y sont représentés par leurs ministres des Affaires étrangères respectifs et les coordonnateurs nationaux des Sommets désignés. Le GSS s'est réuni 11 fois depuis le Sommet de Québec – deux de ces réunions étaient au niveau des ministres des Affaires étrangères, à qui les coordonnateurs nationaux des Sommets doivent, chaque année, rendre compte des progrès réalisés par rapport aux objectifs du Plan d'action. Après coup, les ministres examinent et évaluent l'information à leur réunion annuelle, qui a lieu

dans le cadre de l'Assemblée générale de l'OEA. Afin d'accroître la transparence et le niveau de responsabilisation du processus des Sommets, le GSS a mis en place un système de rapports nationaux. À ce jour, plus de la moitié des pays ont soumis leurs rapports nationaux, qui décrivent les mesures concrètes prises par les gouvernements dans la mise en œuvre des mandats des Sommets. Ces rapports sont par ailleurs mis à la disposition du public, ce qui renforce l'engagement des dirigeants de rendre le processus des Sommets accessible à tous. C'est dans cet esprit que le GSS a tenu deux réunions publiques avec la société civile, le 2 avril et le 8 décembre 2003, afin de discuter des progrès accomplis à ce jour dans le processus des Sommets des Amériques et des façons dont la société civile pourrait contribuer à la mise en œuvre et au contrôle des mandats.

Le Conseil exécutif du GSS tient lieu d'organisme de représentation régionale ayant pour rôle d'évaluer, de renforcer et de soutenir le suivi des initiatives des Sommets. Parmi les pays membres du Conseil exécutif du GSS, citons l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Canada, le Mexique, les États-Unis et un pays désigné au nom de la Communauté andine, CARICOM, Amérique centrale et le Groupe de Rio. L'OEA, la CEPALC, l'OPS, la BID et la Banque mondiale sont également membres du Conseil exécutif. Les pays membres du Conseil exécutif se sont réunis 10 fois depuis le Sommet de Québec pour évaluer, renforcer et soutenir le suivi des initiatives des Sommets et pour approfondir les partenariats et la coordination avec les institutions partenaires.

Le Comité directeur du GSS, qui est composé des hôtes précédent, actuel et prochain du Sommet, s'est réuni 10 fois depuis le Sommet de Québec. Le Comité directeur a pour rôle d'aider le président du processus des Sommets en vue des réunions du GSS et des futurs Sommets.

Le GSS, son conseil exécutif et son comité directeur concentrent actuellement leurs efforts sur les négociations et les préparations

en vue du Sommet extraordinaire des Amériques, qui aura lieu les 12 et 13 janvier 2004, à Monterrey, au Mexique.

Lors du Sommet des Amériques tenu à Québec, les chefs d'État et de Gouvernement ont reconnu le rôle essentiel que joue l'OEA à l'appui du processus des Sommets des Amériques; ils l'ont d'ailleurs félicité pour son travail à titre de secrétariat technique et de mémoire institutionnelle du processus. Pour officialiser ce rôle, le Secrétaire général de l'OEA a renforcé le rôle de l'OEA dans le cadre du processus des Sommets en créant le Secrétariat au processus des Sommets des Amériques. Le Secrétariat continuera à coordonner la mise en œuvre des mandats des Sommets au sein de l'OEA et apportera un soutien : aux réunions ministérielles et sectorielles, au GSS et à son conseil exécutif et à son comité directeur, ainsi qu'au Comité responsable de la gestion des sommets interaméricains et de la participation de la société civile aux activités de l'OEA et aux préparations en vue des futurs Sommets des Amériques. Le Secrétariat coordonne également les activités du Groupe de travail conjoint du Sommet des institutions partenaires, tel qu'il est décrit plus haut. Parallèlement, il continuera à jouer son rôle essentiel dans la coordination de la participation de la société civile au processus du Sommet et à l'OEA et à renforcer les efforts d'approche auprès du secteur privé, des médias et de la société en général.

La coordination et le dialogue à l'intérieur du système interaméricain sont essentiels à la mise en œuvre efficace des mandats des Sommets. Par souci d'améliorer la coordination, les dirigeants de l'OEA, de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ont signé une lettre d'entente en juillet 2001 visant la création d'un mécanisme appelé le Groupe de travail conjoint du Sommet, de manière à assurer la coordination continue entre les institutions et à faciliter leur affectation des ressources pour la mise en œuvre des mandats des Sommets.

À ce jour, la moitié des pays de l'hémisphère ont présenté leurs rapports nationaux décrivant les mesures concrètes adoptées par les gouvernements dans la mise en œuvre des mandats du sommet.

Par la suite, le cadre du Groupe de travail conjoint du Sommet a été élargi pour inclure la Banque mondiale, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et les banques sous-régionales suivantes: la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), la Banque de développement des Caraïbes (BDC) et la Corporation andine de développement (CAF).

Les membres du Groupe de travail conjoint du Sommet, qui est présidé par l'OEA, se réunissent périodiquement pour étudier diverses questions et échanger de l'information sur les activités respectives des membres relatives aux mandats des Sommets des Amériques. Plusieurs de ces réunions ont porté sur des thèmes précis comme la société civile et la connectivité. En outre, le Groupe de travail conjoint du Sommet participe à des réunions du Groupe de suivi du Sommet (GSS); il y présente des rapports sur les activités entreprises par chaque institution pour respecter les mandats des Sommets. Le Groupe a publié les Documents officiels du processus des Sommets des Amériques de Miami à Québec, qu'il a présentés à l'Assemblée générale de l'OEA en juillet 2002,

en même temps que son rapport hémisphérique annuel régulier.

Par souci d'améliorer la communication entre les coordonnateurs nationaux des Sommets et les directeurs exécutifs de la BID, cette dernière a organisé un dîner pour les membres du Comité directeur du GSS le 28 mai 2003. Parmi les sujets qui y ont été abordés, citons : le besoin de financer les infrastructures; les biens publics régionaux; les mesures pour réduire la pauvreté et créer des emplois; les systèmes de protection sociale pour venir en aide aux pauvres en temps de crises économiques et en cas de catastrophes naturelles. En outre, il y a eu une discussion sur le besoin de reconstituer le Fonds multilatéral d'investissement pour attirer du capital privé, élaborer l'infrastructure physique et promouvoir la compétitivité du secteur privé. On a jugé qu'il était primordial d'engager les ministres des Finances dans le processus des Sommets, afin de s'attaquer résolument à la question du financement des objectifs des Sommets et de créer un lien entre les activités des banques et les mandats en cause. Le 10 décembre 2003, les chefs des institutions partenaires ont organisé un souper avec les 34 coordonnateurs nationaux du Sommet et les directeurs exécutifs de la BID. Les membres du groupe ont convenu d'intensifier leur coordination dans la mise en œuvre des mandats du Sommet.

Un des domaines qui profiteraient d'une collaboration accrue et dans le cadre duquel les institutions pourraient apporter une aide technique aux pays est le soutien méthodologique à l'égard de la préparation de rapports nationaux et régionaux de suivi des mandats des Sommets. À ce jour, la moitié des pays de l'hémisphère n'ont pas transmis leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre des Sommets au GSS, ce qui suscite des difficultés qu'il faudra résoudre collectivement. En ce qui concerne la disponibilité de l'information, les gouvernements doivent relever le défi de recueillir de l'information sur la mise en œuvre auprès de l'ensemble des ministères et des organismes. Bien des activités sont en cours, mais l'information sur des entreprises

PROGRÈS

C'est en octobre 2002 qu'a eu lieu la première réunion des dirigeants des institutions partenaires, dont l'objet était d'évaluer le travail de coordination entrepris pour mettre en œuvre les mandats du Troisième Sommet des Amériques. Lors de cette réunion historique, les participants ont décidé de cerner des sphères de collaboration, de coordonner le soutien institutionnel à l'égard des réunions ministérielles, de partager les responsabilités entre les institutions et de diffuser plus activement l'information sur le processus des Sommets, ses mandats et ses activités en cours pour exécuter le Plan d'action.

Le dernier rapport décrivant les activités du Groupe de travail conjoint du Sommet a été présenté à la XXIXe rencontre du GSS qui a eu lieu au niveau ministériel, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'OEA, qui a eu lieu à Santiago, au Chili, en juin 2003.

particulières n'est pas toujours facile à obtenir. Par ailleurs, les institutions pourraient soutenir les systèmes d'évaluation et la réalisation de contrôles efficaces dans les pays concernés, en créant des liens entre les mandats des Sommets des Amériques et d'autres processus ainsi que d'autres mandats internationaux associés à d'autres sommets, notamment le Sommet de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet de Johannesburg sur le développement durable.

MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT DES SOMMETS

Les complexités inhérentes à la mise en œuvre et à la fourniture d'un financement convenable pour plus de 19 domaines thématiques ont mis à l'épreuve la volonté des gouvernements et des institutions hémisphériques. Par bonheur, un certain nombre d'activités sont en cours pour accélérer le rythme et la coordination de la mise en œuvre.

En réponse au mandat de renforcer et de réformer le mécanisme institutionnel et la capacité financière de l'OEA à l'appui du processus des Sommets des Amériques, l'OEA a créé le fonds particulier du GSS en juin 2001. Constitué de contributions volontaires de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, du Salvador, du Mexique, du Panama et des États-Unis, le fonds avait reçu, en date de novembre 2003, 298 649 \$US. L'argent sert à soutenir les diverses activités du GSS, son conseil exécutif et son comité directeur ainsi que les activités d'approche menées par le Secrétariat au processus des Sommets des Amériques.

Les réunions ministérielles constituent un élément clé du processus des Sommets. Les réunions ministérielles portant sur l'agriculture, le commerce, le travail, la culture, la défense, l'éducation, le transport, etc., ainsi que les nombreuses réunions sectorielles de haut niveau, forment la pierre angulaire de la mise au point de plans de travail permettant d'exécuter les mandats que leur ont confiés les chefs d'État et de Gouvernement. Ces réunions servent également à aider le GSS à élaborer des propositions et des commentaires durant la phase de préparation en vue

d'un Sommet. Depuis 2001, 27 réunions ministérielles ont eu lieu; elles ont rassemblé tous les ministres de l'hémisphère dans leurs champs de compétence respectifs. L'OEA, la BDI, l'IICA, l'OPS et la CEPALC sont les principales institutions servant de secrétariats techniques pour ces réunions ministérielles. Les dirigeants des institutions croient que les réunions ministérielles sont un élément essentiel du processus des Sommets, car c'est par leur intermédiaire que se fait la mise en œuvre des mandats des Sommets. Leur travail représente un volet important du processus des Sommets qui permet d'atteindre des résultats concrets.

En réponse au mandat du Sommet de Québec, qui vise l'étude de moyens de permettre à la société civile de contribuer au contrôle et à la mise en œuvre des mandats des Sommets, le Secrétariat au processus des Sommets des Amériques de l'OEA a présenté à la XXVIIe réunion du GSS une proposition sur les contributions que pourraient apporter la société civile au suivi et à la mise en œuvre des mandats des Sommets. Cette proposition portait sur une stratégie présentée par divers groupes de la société civile à la suite d'un atelier intitulé « Évaluation du processus des Sommets et conception de la stratégie de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de Québec » (Traduction libre), qui a eu lieu à Buenos Aires les 23 et 24 mai 2002 et qui a été organisé par la Corporación PARTICIPA, en collaboration avec le Comité régional de coordination de la recherche économique et sociale (CRIES), le Département des sciences politiques de l'Université Los Andes (UNIANDES), en Colombie, la Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL), au Canada, et la Faculté latino-américaine de sciences sociales (FLACSO), au Chili.

La stratégie présente des mécanismes possibles pour la mise en œuvre des mandats des Sommets dans les domaines suivants : renforcement des administrations locales; décentralisation; liberté d'opinion et d'expression; accès à l'information; réforme du pouvoir judiciaire et accès à la justice. La stratégie compte trois composantes : 1)

préparation et application des indicateurs de progrès de la mise en œuvre des mandats; 2) transmission des résultats aux gouvernements et à la société civile; 3) partage des résultats avec les gouvernements. Dix-neuf organisations de la société civile de 19 pays ont participé à ce processus. Les deux premières composantes de la stratégie ont déjà été exécutées, et on s'attend à ce que la dernière le soit d'ici juillet 2004. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a offert un financement de 370 000 \$CAN à l'appui de ce projet.

Le 24 septembre 2003, la Fondation ESQUEL a organisé une séance de travail, par l'intermédiaire de son Groupe de travail de la Société civile, intitulée « Le point sur le processus des Sommets » (Traduction libre). L'Événement, qui a réuni plus de 25 représentants de la société civile, des représentants d'organisations internationales et des invités spéciaux, a eu lieu au siège de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES), à Washington (D.C.) L'objet de la séance de travail était d'échanger des idées sur le processus des Sommets des Amériques et de discuter des questions qui seront à l'étude

au cours du Sommet extraordinaire des Amériques qui se tiendra au Mexique les 12 et 13 janvier 2004. Dans la foulée de l'événement, le Secrétariat au processus des Sommets des Amériques de l'OEA et le Dialogue interaméricain ont organisé une séance d'information sur le Sommet spécial à venir à l'intention des organisations de la société civile dans la région de Washington (D.C.). Les coordonnateurs nationaux des Sommets du Canada et des États-Unis, ainsi que le représentant permanent du Mexique auprès de l'OEA et la Secrétaire exécutive du Secrétariat aux Sommets, ont donné aux participants un aperçu des enjeux relatifs au processus et de la dynamique actuelle de celui-ci.

Le Secrétariat au processus des Sommets des Amériques a organisé, en collaboration avec le gouvernement du Mexique, USAID et les réseaux de la société civile, un forum régional intitulé « La société civile dans le processus d'intégration hémisphérique dans le cadre du Sommet extraordinaire des Amériques » (Traduction libre). Ce forum a eu lieu les 24 et 25 novembre à Mexico. En tout, 100 représentants d'organisations de la société civile de l'hémisphère y ont participé. L'objectif était de permettre aux organisations de la société civile d'engager un dialogue et de formuler leurs contributions en vue du Sommet extraordinaire des Amériques. La Société civile a préparé une série de recommandations concrètes liées aux trois thèmes du Sommet extraordinaire; celles-ci ont été présentées à la XXXIIIe réunion du GSS le 8 décembre 2003.

Si la société civile est au cœur de bien des activités de sensibilisation de l'OEA, diverses séances d'information ont également été présentées au secteur privé. Récemment, le Secrétariat au processus des Sommets des Amériques, en collaboration avec le Council of the Americas, a organisé une séance d'information au cours de la Huitième Rencontre ministérielle de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), au mois de novembre, à Miami. Le secrétaire du Commerce américain, Monsieur Donald Evans, le secrétaire général de l'OEA, César Gaviria, et le secrétaire

PROGRÈS

De plus, le Secrétariat au processus des Sommets des Amériques a organisé une séance spéciale du Comité de l'OEA responsable de la gestion des Sommets interaméricains et de la participation de la société civile aux activités de l'OEA – plus de 30 représentants de la société civile y ont participé. Cette réunion, qui a eu lieu le 28 mars 2003 au siège social de l'OEA, a permis aux organisations de la société civile d'exprimer leurs points de vue sur divers thèmes des Sommets. La Corporación PARTICIPA a présenté un rapport verbal sur la progression de la stratégie de la société civile pour les besoins du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de Québec. Un rapport sur la réunion, y compris les points de vue de la société civile, a été transmis à la XXVIIIe réunion du Groupe de suivi des Sommets (GSS), qui s'est tenue le 2 avril 2003 au siège de l'OEA. Pour la première fois, la séance inaugurale de la réunion du GSS était ouverte aux représentants de la société civile.

exécutif du Secrétariat au processus des Sommets des Amériques, Dre Irene Klinger, ont donné une séance d'information conjointe sur la ZLÉA dans le cadre du processus du Sommet des Amériques à plus de 75 représentants du secteur privé. En outre, des activités conjointes ont été organisées avec des groupes de réflexion tels que le Center for Strategic and International Studies (CSIS) et le Dialogue interaméricain. Un séminaire régional sur le processus des Sommets et le Sommet extraordinaire des Amériques a eu lieu le 12 décembre 2003 en vue d'informer les agences de presse régionales et les responsables gouvernementaux des relations avec les médias. Ces activités de sensibilisation servent à engager les divers intervenants dans le processus des Sommets et d'établir des partenariats avec ces derniers.

Par souci d'accroître le taux de réussite et d'adhésion relativement au suivi des Sommets, les pays concernés ont indiqué que les ministres des Finances devaient renforcer leur engagement à l'égard du processus des Sommets en général, non seulement en tant que ministres des Finances, mais aussi en tant que gouverneurs des banques multilatérales de développement. Les institutions ont joué et continueront à jouer un rôle essentiel pour aider les pays à trouver des sources internes et externes de ressources financières et techniques au profit des initiatives des Sommets. La mobilisation des ressources représente un défi constant pour le processus. Le renforcement de l'engagement des ministères sectoriels par leurs gouvernements nationaux respectifs est étroitement lié à l'intégration accrue des réunions ministérielles au processus des Sommets des Amériques. Un niveau accru de coordination par rapport aux réunions ministérielles est un objectif que le GSS continue à parfaire. Dans le cadre des Sommets, la gestion d'un processus qui englobe 34 pays et un vaste programme stratégique est une tâche difficile. Le manque de ressources permettant aux pays de contrôler et de mettre en œuvre pleinement les mandats des Sommets, les différents programmes des institutions interaméricaines ainsi que les

RENCONTRES DES MINISTRES DANS LE CADRE DU PROCESSUS DES SOMMETS DES AMÉRIQUES, 2001-2003

Ministres des Affaires étrangères

*juin 2001, juin 2002, juin 2003, octobre 2003
(Conférence spéciale sur la sécurité)*

Ministres et autorités de haut niveau des pays de l'hémisphère responsables des politiques de décentralisation

juillet 2001, octobre 2002, septembre 2003

Ministres de la Justice et procureurs généraux des Amériques

mars 2002

Ministres de la Défense des Amériques

novembre 2002

Ministres du Transport

mars 2001, mai 2003

Ministres des Finances des pays de l'hémisphère

mars 2001

Ministres du Commerce

avril 2001, octobre 2002, novembre 2003

Ministres de l'Énergie

mars 2001

Ministres de l'Environnement

mars 2001

Ministres de l'Agriculture et de la Vie rurale

novembre 2001, novembre 2003

Ministres de la Santé et de l'Agriculture

avril 2003

Ministres du Travail

octobre 2001, septembre 2003

Ministres de l'Éducation

septembre 2001, août 2003

Ministres de la Santé

septembre 2001, septembre 2002, septembre 2003

Ministres de la Santé et de l'Environnement

mars 2002

Ministres de la Culture

juillet 2002

ressources humaines et budgétaires limitées du Secrétariat au processus des Sommets des Amériques constituent un défi de taille à l'atteinte des aspirations des dirigeants du Sommet. Il faut accroître les efforts de sensibilisation auprès de la société en général afin d'assurer la transparence du processus des Sommets des Amériques et la prise en charge par tous les citoyens des Amériques du processus des Sommets des Amériques.



IV. Nouvelles Tendances

Nouvelles tendances dans les Amériques

L'examen des nouvelles tendances dans l'hémisphère occidental est une étape incontournable du processus du Sommet des Amériques, car il permet de garder au programme du Sommet toute sa pertinence et d'aborder les questions à mesure qu'elles se présentent dans la région. Par cet examen, nous voulons poursuivre notre discussion alors que nous sommes à mi-chemin entre le troisième et le quatrième Sommet des Amériques.

Plusieurs grands changements survenus dans le monde sont à l'origine des nouvelles tendances observées dans les Amériques. Tout d'abord, la fin de la guerre froide a eu d'énormes conséquences, dans la mesure où elle a changé la structure des alliances mondiales et réorienté les politiques étrangères des grandes puissances vers les pays en développement. Les puissances occidentales ont cessé d'appuyer les régimes anti-communistes et, parallèlement, le Bloc soviétique a cessé de soutenir les forces communistes, ce qui a ouvert davantage la voie à des changements politiques bénéfiques dans de nombreux pays. Ensuite, la profusion de l'information dont le public dispose constitue un deuxième changement d'envergure mondiale : elle agit sur les aspirations des gens, la participation politique et le rayonnement des cultures. Grâce à la technologie, un pourcentage de plus en plus important des habitants de la planète peut maintenant obtenir plus vite de l'information plus variée et à moindre coût. Un troisième changement est l'adoption quasi universelle des économies de marché, qui s'accompagne d'une réduction de la taille de l'État et d'une ouverture au commerce international et bouleverse la structure des marchés et le rôle des gouvernements dans la société.

La première nouvelle tendance dominante dans les Amériques est l'émergence et la consolidation de la démocratie. Pas plus tard que les années 1980, de grands pays y étaient gouvernés par des militaires. La tenue du Premier Sommet des Amériques à Miami, en 1994, a été stimulé par le fait que tous les gouvernements des Amériques, sauf un, étaient démocratiquement élus. La démocratie est maintenant solidement ancrée dans la région. Les militaires sont soumis au contrôle des civils. Le droit de vote donne du pouvoir aux citoyens. Ils sont peut-être mécontents de leur gouvernement, mais leur attachement au système de gouvernement démocratique est solide et ferme. La Charte démocratique de l'OEA témoigne de cet attachement à la démocratie. Cet attachement est réitéré au niveau infraré-

gional par des pays comme le Brésil, qui a pris l'initiative de former le Mercosur – alliance de quatre pays : Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay –, lequel fait du régime démocratique une des conditions d'adhésion à l'alliance. Le mécanisme du Mercosur a été mis en place pour protéger la démocratie lorsqu'elle était menacée au Paraguay, et il a réussi à maintenir la démocratie en unissant les efforts. Dans les Caraïbes, la CARICOM est attachée depuis très longtemps déjà à la démocratie et elle s'enorgueillit de la vieille tradition démocratique des îles qui la constituent. Par ailleurs, les États-Unis et le Canada, de concert avec des bailleurs de fonds européens, ont contribué de manière significative au renforcement des institutions démocratiques et à la modernisation du processus électoral dans



La profusion de l'information dont le public dispose constitue un deuxième changement d'envergure mondiale : elle agit sur les aspirations des gens, la participation politique et le rayonnement des cultures.

l'ensemble des Amériques. Les institutions interaméricaines, notamment l'Organisation des États Américains, la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement et la Communauté andine, ont toutes des programmes pour soutenir et renforcer la démocratie.

La démocratie fait preuve de résistance face aux nombreuses pressions qu'elle subit : mauvaises conditions économiques, demandes croissantes des citoyens manque de ressources pour assurer la gestion du gouvernement et les services publics et rareté de l'aide étrangère servant à financer de nouveaux programmes.

La tenue d'élections démocratiques et la promesse que la démocratie donnera des résultats pour leurs citoyens font monter les attentes des électeurs. Ces attentes étant déçues dans une grande partie de la région, on constate une forte poussée de mécontentement chez les citoyens. C'est là la deuxième nouvelle tendance observée. Ce mécontentement s'exprime de plus en plus dans les médias, les manifestations, les appels au référendum, les sondages populaires et sur Internet.

Certaines causes de ce mécontentement sont évidentes, alors que d'autres sont plus complexes. La croissance économique insuffisante, qui engendre le chômage, est une des causes évidentes. Selon les sondages réalisés par Latinobarometro, une firme chilienne, le chômage est l'une des deux principales préoccupations des citoyens. Le blâme est jeté sur les gouvernements, auxquels on fait principalement trois reproches. Tout d'abord, pourquoi le gouvernement n'intervient-il pas davantage pour créer des emplois, en embauchant directement ou en stimulant le secteur privé? Ensuite, pourquoi les entreprises privatisées S surtout les services publics et les institutions bancaires S ne créent-elles pas davantage d'emplois et n'offrent-elles pas un meilleur service à moindre coût? Enfin, où sont les avantages promis, qui devaient découler de l'ouverture du marché intérieur au commerce international?

Une autre cause de mécontentement est plus subtile. Les attentes des citoyens surtout des personnes plus âgées ou des personnes moins éduquées peuvent reposer sur l'idée qu'un bon gouvernement pourvoit aux besoins du peuple. Cette perception va à l'encontre de la réalité d'une démocratie moderne qui, idéalement, fait appliquer les lois, réglemente le secteur privé pour le bien collectif et offre une protection sociale élémentaire, tout en laissant au secteur privé le soin de fournir la plus grande partie des emplois, des biens et des services à la population. Or, faute de moyens, de volonté politique ou de capacité de gestion, de nombreux gouvernements d'Amérique latine n'ont pas été en mesure d'offrir aux citoyens ce qu'ils étaient en droit d'attendre d'eux dans une démocratie moderne. Le mécontentement des citoyens s'explique donc par une vue peut-être dépassée du rôle du gouvernement, et par le fait que les gouvernements modernes n'apportent au citoyen d'aujourd'hui ce à quoi il pourrait d'attendre. Le citoyen d'aujourd'hui veut que le gouvernement reflète la volonté nationale, réglemente le secteur privé pour le bien du public et offre des protections sociales aux personnes les plus vulnérables.

Enfin, la corruption de l'appareil public est aussi source de mécontentement. De nombreux analystes font remarquer que ce qui est vu maintenant comme de la corruption passait autrefois pour une pratique normale du secteur public. Les attentes ont changé, car les citoyens en sont venus à vouloir des services publics exempts des obstacles que sont l'exercice d'influence ou les pots-de-vin. Parce qu'ils ont davantage accès à l'information, les citoyens ont une vue nouvelle et plus complète du travail de leurs propres gouvernements, y compris des scandales et des détournement courants de biens publics au profit de particuliers, pratiques qui enfreignent souvent la loi et l'esprit des services publics. Les gouvernements mettent en place de nouvelles procédures et changent leurs pratiques, mais c'est un processus lent et inégal, qui est souvent cause de frustration et de mauvaise volonté.

La troisième tendance est un appel collectif à l'action lancé aux gouvernements,

pour qu'ils s'attaquent au problème qui est celui des couches entières de population auxquelles les avantages du développement politique et économique actuel sont refusés. La communauté des Amériques et les gouvernements des pays de la région doivent faire face à la réalité : la croissance économique et l'accès au pouvoir politique ne rejoignent pas suffisamment de citoyens. La revitalisation du processus démocratique et les organisations de la société civile, dont la voix commence à faire entendre dans les enceintes nationales et internationales, poussent les gouvernements à régler ce problème. Bien que l'on soit pratiquement unanimes à reconnaître que ce problème constitue une priorité régionale nécessitant des mesures urgentes, on s'entend beaucoup moins sur les mesures à adopter. Les débats tournent autour des points suivants : 1) bâtir sur les préceptes du Consensus de Washington, qui était étroitement centré sur la réforme macro-économique, ou les remplacer; 2) mettre en œuvre plus complètement les réformes de deuxième génération, qui s'appuient sur les réformes macro-économiques mais vont plus loin dans les questions de gouvernance, comme la réforme institutionnelle des conditions de gestion et la modernisation pour le développement du secteur privé; 3) diriger des initiatives précises (lutte contre la faim, micro-crédit, etc.); 4) organiser des campagnes en vue d'accroître de façon significative l'aide au développement; 5) revoir le principe de la privatisation des sociétés d'État; et 6) adopter des mesures plus dynamiques pour libéraliser les échanges et améliorer la compétitivité du secteur privé.

La quatrième tendance observée est l'émergence de mouvements politiques non traditionnels. Cette tendance est étroitement liée aux attentes croissantes à l'égard de la participation des citoyens à la vie politique de leur pays et à la révolution dans le domaine de la technologie de l'information. Bien que les élections soient généralement honnêtes et bien surveillées par les autorités nationales et internationales, de nombreux citoyens se voient exclus du processus de sélection des chefs de partis politiques et

n'ont aucune influence sur les programmes politiques et les politiques des partis. Dans certains pays, les partis, peu diversifiés, sont parfois formés autour d'un seul chef politique sans grandes assises politiques.

La révolution de l'information bien documentée apporte des nouvelles du monde directement aux personnes, sans contrôle des gouvernements, et offre un mécanisme d'organisation peu coûteux. Cela peut attiser et amplifier le mécontentement, car les gens prennent conscience d'autres modes de vie et d'autres options politiques. Cela peut aussi inciter des personnes à se joindre à des groupes et mobiliser les gens en vue d'une action politique quelconque. On dénote aussi un volet transfrontalier à ce phénomène. Les particuliers et les groupes nationaux peuvent adhérer à des mouvements aux objectifs semblables dans d'autres pays et en tirer des leçons.

Les deux principales manifestations de cette tendance sont l'émergence d'organisations non gouvernementales ou d'organisations de la société civile, comme une force politique et la nouvelle voix internationale des mouvements autochtones. Les organisations de la société civile créent des coalitions nationales et internationales pour promouvoir leurs intérêts dans un large éventail de questions allant des droits de la personne à la protection de l'environnement et à la sécurité personnelle. Elles ont tendance à être des groupes d'intérêt visant une seule question. Cela peut leur donner la force nécessaire pour mettre en œuvre un programme ciblé, comme le mouvement contre les mines, et elles sont donc, par leur nature même, différentes d'un parti politique défendant un programme diversifié. Leurs techniques d'obtention d'influence politique varient largement, mais sont de plus en plus renforcées par l'échange d'information avec d'autres groupes d'optique commune par Internet et lors de réunions internationales.

Le mouvement autochtone est un exemple d'un groupe auparavant exclu du processus politique traditionnel qui trouve



Les organisations de la société civile créent des coalitions nationales et internationales pour promouvoir leurs intérêts dans un large éventail de questions allant des droits de la personne à la protection de l'environnement et à la sécurité personnelle.

maintenant sa voix politique grâce à ses connexions internationales. Les groupes mexicains, péruviens, boliviens, équatoriens et brésiliens militent en faveur des droits des autochtones rencontrent des groupes du Canada et des États-Unis et partagent leurs points de vue et leurs techniques politiques. Ces groupes forment des alliances avec les groupes de protection de l'environnement et les groupes de défense des droits de la personne. Grâce à l'organisation et au réseautage, les groupes autochtones sont vite devenus d'importants acteurs sur la scène politique nationale et influent sur les processus internationaux et régionaux, de même que sur les organisations multilatérales, au moyen d'une action coordonnée à l'échelle mondiale.

La cinquième tendance est la compression des revenus gouvernementaux. La limitation des revenus disponibles pour les dépenses des États est attribuable à plusieurs facteurs, certains externes, d'autres internes. Les facteurs externes sont des taux de croissance lents à l'échelle mondiale, qui freinent la demande de produits de base et d'autres exportations et réduisent la quantité de d'investissements en capitaux dans le bassin des prêts internationaux, ce qui ralentit la croissance du secteur privé et les recettes fiscales. Un autre facteur externe pour l'Amérique latine et les Caraïbes, mais interne pour la région, est l'importance qu'accorde le gouvernement des États-Unis aux questions de sécurité et au Moyen-Orient. Cette attention prioritaire réduit les fonds qui auraient pu être utilisés pour l'aide au développement et/ou le renforcement des démocraties en Amérique latine et dans les autres régions. L'exception, naturellement, est la Colombie, qui reçoit une aide considérable des États-Unis pour l'élimination des drogues illicites et pour faire face aux mouvements de guérilla nationaux.

Les politiques internes de libéralisation unilatérale, régionale et multilatérale du commerce ont réduit les droits de douane pour stimuler le commerce. Bien que ces politiques soient généralement considérées comme économiquement saines, elles retirent des coffres de l'État, à court terme, les

droits de douane que celui-ci percevait auparavant. La privatisation des sociétés d'État a eu pour effet, dans les cas où la société réalisait des profits, de soustraire ceux-ci aux recettes du gouvernement. Dans certains cas, on comptait parmi les avantages accordés à des entreprises qui ont acheté des sociétés de l'État des réductions fiscales comme incitatifs d'investissement, ce qui faisait baisser encore davantage les recettes fiscales. La perception d'impôts est elle-même un défi dans tous les pays. Dans les pays disposant de ressources limitées pour percevoir les impôts et pourvus d'institutions politiques faibles pour appuyer les percepteurs d'impôts face à un secteur privé puissant, la tâche s'avère colossale.

L'insuffisance des recettes du gouvernement a ravivé une ancienne tendance dans la région : la dette. Selon la Banque mondiale, les pays suivants sont lourdement endettés, ce qui signifie que la valeur actuelle du service de la dette par rapport au revenu national brut dépasse 80 %, ou que la valeur actuelle du service de la dette comme pourcentage des exportations dépasse 220 % : Argentine, Brésil, Équateur, Guyana, Nicaragua, Panama, Pérou et Uruguay. Le coût élevé du service de la dette, la limitation de l'accès au crédit, la vulnérabilité aux fluctuations de change défavorables et la renégociation avec les créanciers sont tous des coûts liés au fait d'être lourdement endettés.

La sixième tendance est l'immigration avec conservation des liens avec son pays d'origine. L'immigration d'un pays à l'autre ne date pas d'hier dans la région, mais la nouvelle tendance est la manière dont, grâce aux technologies modernes, les immigrants maintiennent des liens culturels, politiques et financiers avec leur pays d'origine. Les Hispanophones constituent le plus important groupe minoritaire aux États-Unis aujourd'hui. Les Hispanophones à revenu élevé établissent des liens d'affaires avec leur pays d'origine, ce qui entraîne des investissements dans leur pays d'origine, des investissements de profits générés dans leur pays d'origine aux États-Unis, des liens commerciaux et des voyages d'affaires fréquents. Les Hispanophones à plus faible revenu écono-

misent sur leurs salaires et envoient des fonds dans leur pays d'origine, habituellement une fois par mois. Selon un nouveau rapport rédigé par la Banque interaméricaine de développement, cette année, les envois de fonds vers l'Amérique latine et les Caraïbes atteindront 40 milliards de dollars, dépassant l'investissement étranger direct dans la région. Ces fonds constituent, évidemment, une source majeure de devises étrangères maintenant dans la région et sont, d'habitude, directement utilisés pour les dépenses par les groupes à faible revenu. Les Hispanophones actifs sur le plan politique jouent un rôle important dans les élections aux États-Unis et recueillent des fonds aux États-Unis pour les campagnes politiques dans leur pays d'origine.

La réduction des coûts des télécommunications et des vols aériens a permis aux immigrants de conserver des liens avec leurs collectivités dans leur pays d'origine et de conserver ainsi un lien culturel. Cela a favorisé la circulation de la culture de l'Amérique latine et des Caraïbes aux États-Unis et vice versa. Le jazz, les mets et le style latino-américains sont maintenant très en vogue aux États-Unis et au Canada. Même en Amérique latine, on constate une augmentation de l'engagement et de la fierté à l'égard des arts latino-américains. Chez les jeunes, la culture américaine écrase peu à peu les liens traditionnels avec la culture européenne dans des régions aussi au sud que l'Argentine et le Chili.

Une dernière et septième tendance est le changement rapide du tableau économique en raison de la technologie et de la mondialisation. Dans les pays sources d'immigrants des Amériques, comptant depuis longtemps des industries extractives et des liens coloniaux, la mondialisation n'est pas un phénomène nouveau. Les changements technologiques ont remplacé les chevaux par des automobiles et les bougies par des lampes électriques. Ce qui a changé est le rythme et la portée de la production et de l'application des technologies et la profondeur et l'ampleur de la mondia-

lisation. L'ouverture au commerce mondial apporte à tous les pays mais non encore à tous les citoyens l'avantage de pouvoir chercher sur le marché mondial le meilleur produit au meilleur prix. Elle apporte aussi de nouvelles technologies, qui produisent des biens plus rapidement et, souvent, avec moins de travailleurs. Ces changements exigent déjà une vue différente de la formation de la main-d'œuvre, de l'éducation et de l'organisation de la population active dans la société.

Le changement rapide est difficile pour toute société. Il y a des régions de tous les pays des Amériques où l'on constate une résistance, et même une réaction négative, à l'égard de ces changements. On a entamé, à l'échelle mondiale, des discussions politiques et personnelles sur la manière de s'y prendre pour profiter des avantages du changement technologique et de la mondialisation et réduire les coûts nécessaires pour que les industries traditionnelles et les personnes défavorisées et sans instruction ayant des ressources limitées s'adaptent et réussissent.

La mondialisation et les changements technologiques rapides font naître d'autres menaces à la réussite économique, comme de nouvelles formes de terrorisme, le blanchiment d'argent, le transport de marchandises illicites, la propagation de maladies d'un pays à l'autre, et tous les coûts supplémentaires liés à la lutte contre ces dangers.

Ces sept nouvelles tendances dans les Amériques ne sont pas le propre de notre hémisphère, mais ont une incidence importante sur les plans et les aspirations exprimés dans le cadre des Sommets des Amériques. Le fait d'examiner et de comprendre les nouvelles tendances et leurs interrelations avec les structures économiques, politiques et sociales existantes dans l'hémisphère peut éclairer et enrichir les efforts que nous déployons en vue d'atteindre les objectifs ambitieux établis par les dirigeants des pays de l'hémisphère et d'assurer le développement continu d'un programme du Sommet pertinent et rigoureux.

La perception d'impôts est elle-même un défi dans tous les pays. Dans les pays disposant de ressources limitées pour percevoir les impôts et pourvus d'institutions politiques faibles pour appuyer les percepteurs d'impôts face à un secteur privé puissant, la tâche s'avère colossale.

Remerciements



La présente publication a été préparée par le Secrétariat au processus des Sommets des Amériques de l'Organisation des États Américains (OEA), avec l'appui des unités techniques de l'OEA et d'organisations internationales.

Nous souhaitons remercier l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD), la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), la Commission interaméricaine des femmes (CIF), le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE), la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), le Bureau de la science et de la technologie, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), le Sous-secrétariat aux questions juridiques, le Groupe de l'environnement et du développement durable (USDE), l'Unité du commerce, l'Unité du développement social et de l'éducation (UDSE), l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) et l'Institut interaméricain de l'enfant (IACI).

Nous souhaitons aussi souligner la contribution de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), du Centre d'études de la justice dans les Amériques et de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) à la préparation de la présente publication.

Nous remercions tout particulièrement Irene Klinger, Jane Thery, Jorge Sanin, Jacqueline Deslauriers, Maria Fernanda Trigo, Carolina Santa María, Lindsay Brumwell et Natalia Villegas du Secrétariat au processus des Sommets des Amériques de leur dévouement et de leurs efforts dans la rédaction et la publication de cet ouvrage.

CONCEPTION ET PRÉSENTATION:
ULTRADESIGNS

PHOTOS:

ARTVILLE, 15, 37, 48
C. GAGGERO, 12(DERECHA), 13, 16, 17,
33, 40, 53, 55, 67, 82, 83, 86, 88, 93,
94, 96, 99, 100, 101, 103, 106, 107,
110, 116, 117, 118, 125, 127, 129, 131
DIGITAL STOCK, 121
DONNA DE CESSARE, 47
FIPA, 25
MARTÍN ARIAS FEIJÓO, 39
*OAS, 2-3, 5, 7, 12 (IZQUIERDA), 20,
22, 23, 24, 58, 61, 136
*OPS/OMS, 14, 29, 30, 31, 35, 44,
57, 89, 92, 98, 114, 115, 120, 123
PHOTODISC, 38, 42, 65, 71, 74, 75,
76, 77, 78, 79, 80, 81, 84, 90, 128,
133, 134, 143
ROBERTO RIBEIRO, 122
ULTRADESIGNS, 26
WILLIE HEINZ, 73